

Natura
2000

LES GORGES
DE LA LOIRE

des espèces ...

des milieux ...

un site ...

RAPPORT D'ACTIVITÉS NATURA 2000



Le réseau Natura 2000 qui protège l'environnement dans le cadre du Fonds Européen de Développement Rural (FEDER)

ZSC « Pelouses, landes et habitats riveaux des Gorges de la Loire »
ZPS « Gorges de la Loire »

ANNEE 2022

Rédigé par Amandine Sueur
Chargée de mission Natura 2000 pour le SMAGL
Février 2023

4, 2, 3 ans d'engagement pour les plus grands projets de l'environnement !

Service d'Etat d'aménagement des Gorges de la Loire

28 Rue d'Arcole - 42000 Saint-Etienne
tel : 04 77 45 26 46 - fax : 04 77 45 22 78
contact@smagl.com - www.smagl.com



Département Loire en Auvergne Rhône-Alpes

de l'Etat - Région de la Loire



Sommaire

I. PREAMBULE	3
A. LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000	3
B. L'ANIMATION	3
C. RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB	4
D. MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE	5
II. GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES	5
A. ENTRETIEN DE MILIEU	5
B. GESTION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	15
C. LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION DE LA RNR DES GORGES DE LA LOIRE	17
III. INVENTAIRES ET SUIVIS NATURALISTES	19
A. SUIVIS FAUNISTIQUES	19
IV. MISE A JOUR DU DOCUMENT D'OBJECTIF NATURA 2000 ET AGRANDISSEMENT DU PERIMETRE	22
A. CONTEXTE	22
B. HISTORIQUE	23
C. DESCRIPTION DE L'ACTION	23
D. AGRANDISSEMENT DU PERIMETRE NATURA 2000	24
E. PLANNING PREVISIONNEL	24
F. REALISATION DU PROJET	25
G. CARTOGRAPHIE DES HABITATS	28
V. PROJET EN LIEN AVEC NATURA 2000	32
A. PROJET AGROENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC)	32
B. ACTIONS EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES (CVB SAINT-ETIENNE METROPOLE)	35
C. APPEL A MANIFESTIONS D'INTERET « EFFICACITE DES MESURES DE GESTION NATURA 2000 - PERIODE 2019 -2023»	48
D. APPEL A MANIFESTIONS D'INTERET « EFFICACITE DES MESURES DE GESTION NATURA 2000 - PERIODE 2021 -2025»	53
E. ATLAS DE BIODIVERSITE COMMUNALE	55
F. APPEL A PROJETS FLORE PATRIMONIALE DU DEPARTEMENT	64
G. APPEL A PROJETS ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DU DEPARTEMENT	67
VI. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION	70

A.	COMMUNICATION	70
B.	MISE A JOUR DU SITE INTERNET	70
C.	ANIMATION FONCIERE	70
D.	ÉVALUATION D'INCIDENCES	71

VII. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE **72**

A.	DEMANDE DE SUBVENTION ET DE PAIEMENT	72
----	--------------------------------------	----



I. Préambule

a. Le Docob et le site Natura 2000

Identification

Site n° FR 8201763 « Pelouses, landes et habitats rocheux des Gorges de la Loire »

Site n° FR 8212014 « Gorges de la Loire »

Surface concernée : 2 500 ha

DOCOB validé le 08/07/2003

Révision du DOCOB en cours (2021-2022), dernière révision effectuée le 29/04/2011

Site concerné par la Directive « Habitats Faune-Flore »

b. L'animation

Site Natura 2000	Président du comité de pilotage (suite élection COPIL 29/01/2021)	Nom structure animatrice	Nbre de jours d'animation en 2022	Date début animation
Gorges de la Loire	Monsieur Alain SCHNEIDER- Conseiller municipal de la ville de Saint-Étienne	Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire	184	2003

L'équipe du SMAGL

En 2022, plusieurs agents du SMAGL ont contribué à la mise en œuvre du Docob :

Chargé de mission Natura 2000	Amandine SUEUR
Technicienne territoriale	Margot GALLARDO
Service civique ABC	Manon GRIVOT
Chargée de communication	Ingrid PERRET
Directeur du SMAGL	Sébastien ARNAUD
Conservatrice de la RNR des gorges de la Loire	Nelly FELTER
Secrétaire comptable	Oriane GOUILLOUD
Équipe technique du SMAGL	Jean-Claude PRUD'HOMME Serge TRUPHEME Christian DECHANDON

c. Rappel des enjeux et objectifs du Docob

- La cartographie des habitats Natura 2000 de 2018 fait ressortir 11 habitats d'intérêts communautaires, dont 2 prioritaires :

Intitulé Natura 2000	Code Natura 2000	Déclinaison Cahiers Habitats (CH)	Code CH	Statut
HABITATS AGROPASTORAUX				
Landes sèches européennes	4030	Landes acidiphiles subatlantiques sèches à subsèches	4030-10	IC
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillage sur calcaires (Festuco-Brometalia)	6210	Pelouses calcicoles mésophiles du Massif central et des Pyrénées	6210-19	IC
		Pelouses calcicoles subatlantiques xériques et acidiphiles sur basaltes et granites du Massif central et sud-est	6210-36	IC
Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>sanguisorba officinalis</i>)	6510	Prairies fauchées mésophiles à mésoxérophiles thermoatlantiques	6510-3	IC
Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	2330	Pelouses ouvertes pionnières des dunes sableuses intérieures	2330-1	IC
HABITATS HUMIDES				
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des littorales uniflorae et/ou des <i>Isoetum-juncetum</i>	3130	Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques, de bas-niveau topographique, planitaire d'affinités continentales, des <i>Isoetum-juncetum</i>	3130-3	IC
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	6430	Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	6430-1	IC
		Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	6430-4	IC
HABITATS FORESTIERS				
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91E0	Saulaies arborescentes à Saule blanc	91E0-1	PR
		Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux	91E0-8	PR
Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	9120	Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx	9120-2	IC
Hêtraies du <i>Asperulo-Fagetum</i>	9130	Hêtraies-chênaies subatlantiques à Mélisque ou Chèvrefeuille	9130-4	IC
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	9180	Tillaies hygrosclaphiles, calcicoles à acidiclinales, du Massif Central et des Pyrénées	9180-10	PR
HABITATS ROCHEUX				
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	Falaises siliceuses des Cévennes	8220-14	IC

Les 10 objectifs stratégiques sont déclinés en fiches action :

- « 7 fiches action » concernent la gestion des milieux et des espèces à court terme. Ces fiches portent sur la gestion des milieux prairiaux, des falaises et des landes et plus généralement sur le maintien des habitats ouverts et la réouverture des milieux.
- « 8 autres fiches » sont à mettre en œuvre à moyen terme et portent sur la gestion des forêts, des linéaires et des ponctuels (mares, arbres isolés).
- Enfin, « 6 fiches action » ont une échéance à plus long terme et visent la mise en place de suivis dont la périodicité est de 5 ans pour les oiseaux de la Directive Oiseaux et de façon plus ponctuelle pour les autres espèces de la Directive Habitat Faune-Flore.

d. Missions de la structure animatrice

Plusieurs missions incombent à la structure animatrice, les principales sont les suivantes :

- Gestion des habitats et des espèces ;
- Suivi des évaluations d'incidences ;
- Suivis scientifiques ;
- Information, communication et sensibilisation ;
- Veille à la cohérence des politiques publiques ;
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

II. Gestion des habitats et des espèces

a. Entretien de milieu

Le Baret

Les prairies de Baret sur la commune de Saint-Maurice-en-Gourgois ont fait l'objet d'un contrat Natura 2000 de réouverture de milieu entre 2004 et 2008. L'objectif de ce contrat était d'entretenir une surface d'environ 2,5 ha. À la suite de ce contrat, aucun entretien n'a pu être réalisé pendant 6 ans faute de personnes intéressées pour prendre la gestion et l'entretien des parcelles.

En 2014 le SMAGL est intervenu une nouvelle fois pour rouvrir le milieu. Des conventions de mise à disposition et d'entretien des parcelles ont alors été créées. D'abord entretenues par M BRIOIS (agriculteur), puis par M FERRANDIN (apiculteur), depuis 2016 les prairies sont gérées par Mme BLANCHARD grâce à du pâturage équin.

Le parc A a été équipé d'une clôture électrique en 2016 puis paturé à partir de 2017. Le parc B a été débroussaillé et équipé d'une



Carte 1 : Délimitation des parcs de pâturage de Baret

clôture fixe à l'hiver 2018, mais aucune action de pâturage n'a été mise en place en 2019.

Un entretien des parcelles devait être réalisé par Mme BLANCHARD au cours de l'hiver 2019 afin de permettre un retour du pâturage dans de bonnes conditions en 2020. Après un passage sur les parcelles fin 2020, cet entretien n'avait pas été fait. Une prise de contact avec Mme BLANCHARD a donc été nécessaire en janvier 2021 afin de recadrer l'entretien des parcelles et aborder le renouvellement de la convention échue depuis le 01/06/2020. Le 4 février 2021, une nouvelle convention a été signée pour une durée de 4 ans. Le 3 mars 2021, une visite des parcelles avec Mme BLANCHARD a permis de vérifier que l'entretien demandé avait bien été effectué en février par gyrobroyage. En décembre 2022 un suivi photographique a été réalisé afin d'évaluer l'entretien des parcelles. Malheureusement le constat est similaire à 2020 avec une reprise importante du genêt à balais malgré le pâturage et la nécessité de réintervenir prochainement par broyage mécanique. Une relance est prévue auprès de l'exploitante.

Il est à noter la présence de l'azurée du serpolet sur les prairies du parc A depuis 2018 (celle-ci n'a pas été revérifiée en 2022).



Photo 1 : Parcelles de Baret entretenues début 2021



Photo 2 : Parcelles de Baret colonisées par le genêt à balais fin 2022

Les conventions s'appliquent sur les parcelles n°2065 et 2066 section A et la parcelle n°1106 section B de la commune de Saint-Maurice-en-Gourgois. En 2014, celles-ci appartenaient toutes à 6 propriétaires différents. Désormais, seuls deux propriétaires sont concernés par ces parcelles : Henri REYMONDIER propriétaire des parcelles n°2066 section A et n°1106 section B ; et Lucienne BORDIN propriétaire de la parcelle n°2065 section A. Henri REYMONDIER a émis le souhait de vendre ses parcelles au SMAGL ou à la commune. Une réflexion est à apporter à cette proposition.

La Noirie



Carte 2 : localisation des parcelles

Ce site est sous convention de mise à disposition entre EDF et le SMAGL depuis 2013. Il se compose de plusieurs parcs de pâturage, suivis pour la plupart par la RNR (sauf parcelle n°7), et ont été agrandis en 2017. Afin de maintenir en état ces prairies d'intérêt communautaire (code Natura 2000 : 6210), un pâturage caprin et ovin est en place depuis 2018.



Photo 3 : parc de pâturage de la Noirie

Entretien des Echantelles (lutte contre la fougère aigle)

La fougère aigle est une espèce qui dispose d'une importante capacité de colonisation ; sa croissance rapide, son port élevé et sa toxicité pour le bétail lui permettent de créer rapidement des peuplements monospécifiques (ptéridaie). Aux Echantelles, la lande à genêt purgatif et la prairie pâturée (au sud des Echantelles) sont colonisées par la fougère aigle depuis plusieurs années. Depuis 2016, après un important débroussaillage, un programme de lutte par battage de la fougère a été mis en place. Depuis 2020 un seul passage est réalisé par an (en juin) contre deux les années précédentes (juin et septembre). Cette année la fougère n'a pas été battue, mais fauchée le 26 juin 2022. Ces actions semblent fonctionner aux vues de la diminution en taille et en densité des peuplements. Cependant, comme évoquée dans la bibliographie, cette diminution semble ralentir et plusieurs années seront encore nécessaires pour faire disparaître l'espèce du site. Afin d'optimiser et faciliter l'entretien, en 2023 nous envisageons d'avoir recours à l'utilisation d'un rouleau permettant d'écraser la fougère.



Photo 4 : Colonisation de la fougère aigle en 2021

Fauche différenciée au Châtelet

L'entretien historique du Châtelet est réalisé par broyage grâce à la débroussailleuse autoportée Etesia. Depuis 2016, pour permettre un meilleur développement de la flore, seuls les chemins et le bord de Loire occupés par les touristes sont tondu. Le reste de la végétation évolue librement durant l'été. Cet entretien différencié permet aux plantes plus tardives d'assurer l'entièreté de leur cycle de vie. Sur le long terme, cela permettra d'accroître la diversité floristique du site. Cette tonte différenciée a été faite cette année le 19 mai et 9 août. Afin d'empêcher l'embroussaillage lié à l'abandon du broyage printanier, un broyage a été effectué début septembre.



Photo 5 : Fauche du chemin bord de Loire au Châtelet

Contrat Natura 2000 : « Coteaux de Chambles »

Le site de Chamousset se situe sur la commune de Chambles, il fait partie du périmètre Natura 2000 ainsi que du site classé des gorges de la Loire.

La pointe de Chamousset était autrefois pâturée et exploitée par fauche. Suite à l'abandon des pratiques agricoles ancestrales, les prairies du site se sont progressivement refermées.

Les travaux prévus avaient pour objectif la remise en pâturage du site (action de réouverture du milieu et création d'infrastructures pastorales).

Les travaux présentés dans ce document ne concernent que les travaux réalisés à l'intérieur du site Natura 2000 des gorges de la Loire. Les travaux hors périmètre ont été réalisés par le SMAGL dans le même temps sur fond propre notamment pour fournir des parcelles de replis à l'agriculteur qui entretient les parcelles de la pointe de Chamousset et maintenir des prairies en cours de fermeture encore peu embroussaillées en limite du site.



Carte 3 : localisation du contrat Natura 2000

Travaux réalisés

- ✦ Broyage de réouverture et d'entretien (2018)
- ✦ Équipements pastoraux : clôtures + bac d'abreuvement au niveau d'une source (2019)
- ✦ Communication (panneau de sensibilisation face à la pointe de Chamousset et affiche pour informer le public de la présence d'un troupeau)
- ✦ Mise en place du pâturage et gestion agricole (2019 – 2022)

Les photos suivantes permettent de visualiser l'ampleur de cette réouverture.

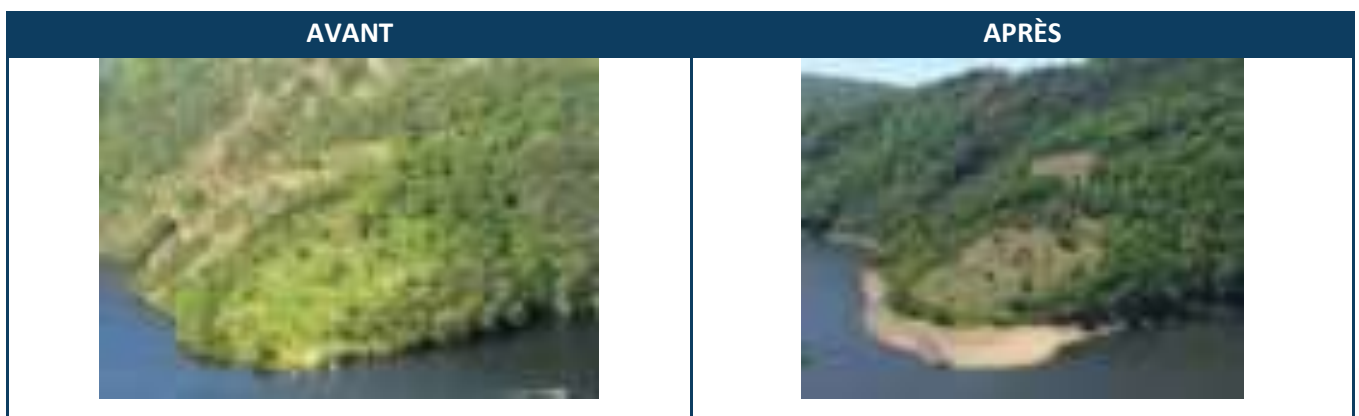


Photo 6 : résultat des travaux de réouverture par broyage

L'entretien des parcelles est réalisé par pâturage. Les premiers animaux ont rejoint les parcelles en février 2019. Les chevaux occupaient la pointe alors que les moutons entretenaient les parcs de replis. En 2020, un pâturage mixte moutons / chevaux a été mis en place pour optimiser le prélèvement sur les différents types de végétation présents sur le site. Depuis 2020, un passage annuel est prévu sur le site pour constater l'évolution de la végétation, notamment des genêts et ronciers, et évaluer si la pression de pâturage est suffisante pour contraindre leur prolifération. En 2021, l'entretien n'étant pas satisfaisant par rapport aux objectifs, l'agriculteur bénéficiant de la convention de mise à disposition et d'entretien des parcelles a été contacté afin d'obtenir un retour sur la gestion appliquée et comprendre les difficultés d'entretien.

Plusieurs problèmes ont été soulignés :

- La fréquentation du site par les promeneurs avec chien qui ont tendance à effrayer les chevaux et dissuadent l'agriculteur de les laisser sur les parcelles.
- La difficulté de mettre les brebis à pâturer sur ces parcelles du fait de l'activité de traite qui se situe à distance du site et se déroule à la même période que les dates de pâturage autorisées sur le site (avril à juin). L'agriculteur nous a émis le souhait de mettre ses brebis à Chamousset à partir de septembre lorsque la traite s'arrête, mais ceci est incompatible avec l'ouverture de la chasse. Le cahier des charges signé entre le SMAGL et lui stipule bien que le pâturage est autorisé toute l'année hors période de chasse.
- La difficulté d'entretien par broyage mécanique du fait de la pente (agriculteur peu à l'aise).
- Maladie dans le troupeau de moutons.

À notre demande et afin de remettre les parcelles en état, un gyrobroyage partiel a été effectué sur la pointe en septembre 2021 par l'agriculteur. Sur l'autre moitié du site, il avait été convenu d'un broyage complémentaire en 2022. Après un passage sur le site fin 2022, celui-ci n'a pas eu lieu. Toutefois sur la partie réouverte en 2021 les terrains se sont maintenus en bon état. Une relance est prévue auprès de l'agriculteur début 2023 pour poursuivre l'entretien. Pour les parcs de replis, un débroussaillage a été réalisé en février 2022 en partenariat avec le lycée horticole de Montravel. Une convention liant le lycée, demandeur de ce type de projets pour leurs étudiants, et le SMAGL a été signée afin de mener à bien ce chantier. Une réflexion sur un partenariat plus pérenne pourrait être intéressante afin d'apporter un entretien régulier et subsidiaire à celui réalisé par les divers exploitants des contrats Natura 2000.



Photo 7 : pointe de Chamousset en novembre 2021



Photo 8 : pointe de Chamousset en décembre 2022



Photo 6 : résultat des travaux de réouverture des parcelles de la Garde réalisés avec les étudiants du lycée de Montravel



Photo 8 : portillon réparé du parc de pâturage de Chamousset

Outre le pâturage, un suivi de l'état des clôtures et du portail d'entrée dans la parcelle a été réalisé. L'équipe technique est notamment intervenue pour réparer le système de fermeture automatique du portillon.

À deux reprises en 2022, le suivi des parcelles a aussi permis d'observer la présence de véhicules appartenant à des particuliers à l'intérieur du parc de pâturage. Le chemin d'accès au parc qui est très escarpé laisse à penser que les véhicules une fois descendus se retrouvent bloqués et abandonnés jusqu'à pouvoir être remorqué.

Afin d'éviter ce problème, il serait pertinent de réfléchir à l'installation d'un cadenas sur ce portail dont les clés ou codes seraient donnés uniquement à l'exploitant et propriétaire des parcelles. L'accès resterait tout de même libre aux piétons grâce au portillon.



Photo 9 : présence d'un véhicule au sein du parc de pâturage

Contrat Natura 2000 : « Côtes de la Pararie » Saint-Victor sur Loire

Enjeux et objectifs du contrat Natura 2000

Deux enjeux sont identifiés sur l'emprise du contrat Natura 2000 :

- Un enjeu habitats naturels avec des prairies et pelouses d'intérêt communautaire en cours de fermeture et la présence d'espèces floristiques rares (ajonc nain).
- Un enjeu faunistique avec la présence d'espèces patrimoniales comme l'azuré du serpolet, l'alouette lulu ou la pie-grièche écorcheur qui utilisent ces milieux pour se reproduire et se nourrir.

L'objectif principal du contrat est de permettre l'entretien à long terme de cette mosaïque d'habitats en installant une activité agricole extensive afin de favoriser la présence des espèces inféodées à ces milieux aujourd'hui en régression sur notre territoire.

Localisation et gestion des parcelles

Lieu-dit : les côtes de la Pararie à Saint-Victor sur Loire entre le hameau de Chénieux et le vallon de Grangent.

Parcelles : **24** parcelles pour 4 propriétaires différents (M GEOFFRAY, M CHAPPELON, la famille RIVOLLIER dont les parcelles ont été rachetées par le SMAGL en mars 2021 (action ETU 6.3 du contrat vert et bleu de SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE), la ville de SAINT-ÉTIENNE dont la gestion est confiée à l'Office National des Forêts (ONF)

Surface : 17ha51

Conventionnement et gestion : Les travaux ont été précédés d'une phase de concertation et de mise en place de convention avec les différents propriétaires en 2019. Plusieurs conventions ont été signées avec les propriétaires et exploitants. La parcelle boisée et très escarpée appartenant à M CHAPELON n'est pas pâturée. Un échange de parcelles devait se faire avec M CHAPPELON une fois l'acquisition des parcelles voisines faites par le SMAGL afin d'obtenir plus de cohérence sur la gestion du site. Cet échange doit être rediscuté et mis en œuvre.



En ce qui concerne l'exploitation des parcelles, la gestion du site est confiée à Jean-Marc et Laurent BERTHOLLET, 2 éleveurs de bovins à Saint-Victor sur Loire associés en GAEC (GAEC d'Ancer). Ils possèdent un troupeau laitier et un troupeau allaitant. Leur exploitation est constituée de 2 îlots principaux, l'un attenant aux bâtiments de traite (lot laitier) et l'autre attenant aux parcelles du contrat Natura 2000 (lot allaitant). Le GAEC d'Ancer est chargé de l'exploitation et de l'entretien des parcelles depuis la signature d'une convention de gestion, mise en place en octobre 2019.

Travaux réalisés

- ☞ Suppression des anciennes clôtures (fin 2019)
- ☞ Réouverture : broyage et abattage d'arbres (fin 2019), conservation d'éléments favorables à la biodiversité (lande, bosquets...). Les photos suivantes ont été prises durant ces opérations.
- ☞ Mise en place des parcs de pâturage (début 2020) : Pose d'une nouvelle clôture barbelée et création de 3 mares (dont 2 mises en défens) à l'emplacement d'anciens points d'eau. Le suivi de l'évolution de ces mares est effectué dans le cadre d'un suivi sur 5 ans en lien avec l'OFB.



Photo 13 : suppression de clôtures

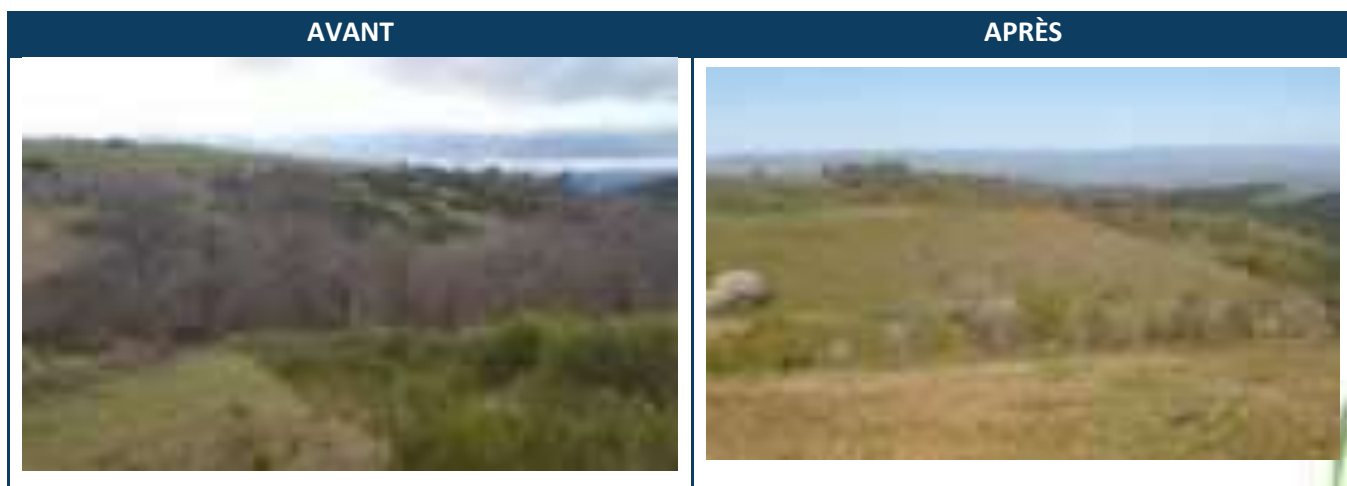


Photo 14 : débardage des pins sylvestres



Photo 15 : gyrobroyage de réouverture

Photo 16 : résultats des travaux de réouverture



Chaque année un point avec l'exploitant est fait pour adapter la gestion du site. Après une interruption du pâturage bovin de 3 mois et demi entre mi-novembre 2021 et début mars 2022, le pâturage s'est déroulé sur plusieurs petites périodes successives (de 8 à 14 jours) entre mars et octobre 2022 en alternance entre les deux parcs. Cette année, le troupeau était composé d'environ 20 vaches et 15 veaux. L'agriculteur a utilisé râteliers et mangeoires ainsi que des pierres à sel et une cabane à veau. Même si l'utilisation de ces derniers n'est pas proscrite dans le cahier des charges mis en place avec l'agriculteur, ces pratiques ont tendance à détériorer localement l'état du sol et donc la végétation. Leur usage est donc à surveiller et encadrer. Aucun autre type d'entretien n'a été fait par l'agriculteur responsable de la gestion des parcelles. Cependant, celui-ci envisage un broyage début 2023 pour supprimer la ronce et le genêt à balais qui ont envahi une partie des terrains malgré le pâturage.

Suivi

Outre le suivi annuel de l'exploitant et de ses pratiques, l'évolution du site est suivie depuis 2019 de manière précise dans le cadre d'un partenariat avec l'OFB et l'UMS Patrinat. Un appel à manifestation d'intérêt sur le suivi de l'efficacité des mesures de gestion Natura 2000 portant sur les milieux ouverts et les mares a en effet été publié en 2019. Projet pour lequel le SMAGL a déposé un dossier et a été retenu pour faire l'étude des milieux ouverts et mares de ce site. Le programme de suivi a démarré en 2019 et se poursuivra jusqu'en 2023, détaillé en partie V, section C.

Démantèlement d'un ancien bâtiment

À Unieux, en plein cœur de la Réserve et du site Natura 2000, une parcelle a accueilli de 1991 à 2001 une activité de production et de stockage de champignons. Cette activité avait lieu dans un des anciens tunnels ferroviaires des gorges de la Loire et deux bâtiments adjacents. Un diagnostic préalable a confirmé la présence d'amiante au sein de plaques éparées au sol et de plaques de fibrociment dans la toiture de ces bâtiments. Ces derniers ont donc été désamiantés et démolis en 2022.

La situation de ces bâtiments au sein d'espaces protégés ainsi que la présence des ex-toitures amiantées tombées au sol ne permettait pas d'envisager leur réhabilitation, une opération prévue dans le cadre du plan de gestion 2018-2022 a permis de démolir et évacuer les bâtiments, les murs de soutènement et les fondations, afin de soustraire du paysage ces éléments abandonnés et amiantés.



Photo 17 : Démantèlement d'un bâtiment amianté de l'ancienne champignonnière

Les objectifs :

- Supprimer des locaux non utilisés
- Éliminer la présence d'amiante sur le site
- Améliorer la qualité paysagère de la réserve naturelle et du site Natura 2000

Les étapes :

- Désamiantage de la zone, comprenant la dépose, le conditionnement et le traitement des matériaux amiantés ;
- Déconstruction des bâtiments, murs de soutènement et fondations, et évacuation et traitement des matériaux.

b. Gestion des espèces exotiques envahissantes

Opération de lutte contre la berce du Caucase

Depuis 10 ans, des actions d'arrachage de la berce du Caucase sont réalisées chaque année par l'équipe technique du SMAGL dans la vallée du Lizeron. Cette mesure est complémentaire de celle réalisée par l'équipe rivière de Saint-Etienne Métropole qui intervient plus en amont, dans le cadre du contrat de rivières Ondaine-Lizeron et des équipes techniques de Saint-Genest-Lerpt qui interviennent à proximité de leur local technique sur la station probablement à la source de l'envahissement du Lizeron. Cette année encore, presque aucune intervention de la part du SMAGL n'a été faite sur la berce puisqu'aucun pied n'a été observé aux endroits où la plante avait l'habitude de se développer. Une veille se poursuit tout de même chaque année afin de s'assurer de sa disparition.

Lutte expérimentale contre la renouée du Japon

L'université de Lyon a lancé en 2016 un appel à participation dans le cadre d'un projet portant sur la résistance biotique des renouées. Ce projet s'est déroulé sur 4 années. Le but de cette expérimentation était d'allier fauche et mise en concurrence avec des espèces locales pour affaiblir puis remplacer durablement la renouée.

Le SMAGL s'est porté volontaire de 2017 à 2021 pour cette expérimentation et a choisi de travailler avec l'ortie dioïque et le frêne (autres choix possibles : houblon et sureau hièble). L'expérimentation a eu lieu sur la commune d'Unieux avec un site en propriété du département de la Loire pour l'ortie et un site dans la réserve naturelle des gorges de la Loire vers la Noirie pour le frêne.

Pour l'ortie, le protocole consistait en la plantation de rhizomes (minimum 5/m² sur une surface de 50m²) puis de faucher sélectivement la renouée du Japon en conservant les orties. Une zone témoin de même surface, mais où aucune plantation d'ortie n'avait été effectuée, a été fauchée aux mêmes dates. Au total, ce sont 5 passages de fauche par an (un par mois de mai à septembre) qui ont été réalisés entre 2017 et 2021. Les tiges coupées étaient laissées sur place pour éviter toute dissémination de propagules. Un panneau d'information avait également été mis en place afin d'informer d'éventuels promeneurs sur les actions en cours.

Pour le frêne, le site choisi accueillait déjà un bosquet de renoué important en bordure du chemin longeant la Loire et le frêne créait déjà une frontière naturelle au bosquet de renouée sur le site. Ainsi, 50 frênes ont été plantés, espacés d'un mètre les uns des autres pour faciliter la fauche entre les individus. L'objectif était d'utiliser la compétition pour les ressources et la lumière pour affaiblir la renouée. Une zone témoin, sans plantation de frênes, a été fauchée sur le même bosquet. Le suivi scientifique du site était assuré par la faculté de Lyon.



Jusqu'en 2021, les résultats ont été suivis par Coralie AVOSCAN en charge de l'étude pour le LEHNA. L'année 2020 n'a pas fait l'objet de relevé de la part du laboratoire et a donc constitué une année blanche lors de laquelle les opérations de gestion des sites se sont tout de même maintenues. En 2021, grâce aux résultats des divers sites expérimentaux dans la Loire, un livret sur la gestion de la renouée à destination des gestionnaires a été rédigé. Sa mise en page, réalisée par le Département de la Loire, nous a été adressée dans une première version en novembre 2022 pour relecture et remarque.

Ce document laisse apparaître les conclusions suivantes :

Le suivi de gestion a duré 4 ans, dès la deuxième année de suivi, la plantation d'espèces compétitrices associée à une fauche sélective mensuelle ont permis aux espèces végétales locales, qui étaient contraintes par la présence des renouées, de se développer de manière importante. L'entretien mensuel a également aidé l'Ortie et le Frêne à s'implanter et à se développer sur leurs sites respectifs.

La troisième année a été décisive puisque la renouée était trois fois moins présente au mètre carré par rapport à la première année de suivi, tant au niveau de sa densité que de la biomasse aérienne. Au niveau de la flore native, une compétition entre les espèces qui s'étaient développées l'année précédente est apparue. Cette compétition a conduit à un équilibre de la richesse spécifique de chacun des sites. La quatrième année de suivi a permis de constater un maintien de l'équilibre.

Ce qu'il faut retenir de l'expérimentation :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Renouée	+++	++	+	---
Ortie	---	---	++	---
Frêne	+	++	+++	+++
Flore native	---	++	+++	+++

L'Ortie se révèle très efficace, principalement lorsqu'elle est exposée en plein soleil ce qui lui permet de se densifier et d'augmenter son pouvoir compétiteur.

Le Frêne a également une grande efficacité de par ses propriétés physiques et phytochimiques qui lui confèrent la capacité de rentrer en compétition à « armes égales » avec les renouées.

L'entretien de la placette frêne a été maintenu en 2022 et assuré par la réserve naturelle. L'entretien de la placette ortie à quant à elle était abandonné puisqu'en 2021, la zone témoin du site ortie a été détruite dans son ensemble par des travaux de terrassement réalisés par l'entreprise voisine. Cet incident avait nui aux derniers relevés du suivi 2021 prévus en août et septembre par le LEHNA.



Photo 20 : Destruction placette témoin ortie



Photo 21 : Résultats expérimentation renouée

c. Lieu avec le
RNR des gorges de la Loire

plan de gestion de la

Dans le cadre de l'animation 2022 du site Natura 2000 des gorges de la Loire, le personnel du SMAGL intervenant sur la Réserve Naturelle Régionale a réalisé les actions suivantes :

	ACTIONS
Agents techniques	Surveillance et veille écologique sur le site
Conservatrice SMAGL Nelly FELTER	Suivi des habitats d'intérêt communautaire sur le territoire de la RNR Appui à la gestion des espèces envahissantes



Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des gorges de la Loire, de nombreuses actions, également inscrites dans le Docob du site Natura 2000, sont menées conjointement. Celles-ci sont financées par la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'ensemble de ces actions est listé dans le tableau suivant :

ACTIONS	PLAN DE GESTION RNR	DOCOB NATURA 2000
Intervention sur la fougère aigle aux Echandes et sur l'ambroisie	- IP 5 : lutter contre les EEE	- GEST 12 : élimination ou limitation des espèces « indésirables »
Poursuite du Suivi temporel des oiseaux communs (STOC)	- CS 2 : poursuivre le suivi ornithologique	- SUIV 2 : amélioration de la connaissance scientifique
Restauration des zones de pelouses et prairies en cours de fermeture (Bréat et Plat Guillaume) : entretien et lien avec les agriculteurs	- TE1 : restauration des pelouses sèches et des prairies naturelles en cours de fermeture ou de transformation et gestion extensive de ces habitats par fauche ou pâturage	- GEST 2 et GEST 3 : restauration et gestion extensive des pelouses sèches et des prairies naturelles en cours de fermeture
Surveillance du site N2000 et de la RNR Instruction des demandes de manifestations sportives en RNR	- SP1 / SP 2 : poursuivre la surveillance de la réserve / Police administrative	- USAG 1 : réduction de l'impact écologique de la fréquentation des chemins
Lutte expérimentale contre la renouée (poursuite de l'action sur le site à frêne de la Noirie en 2022)	- PR 1 : mettre en œuvre des études expérimentales de lutte contre les EEE	- GEST 12 : élimination ou limitation des espèces « indésirables »
Veille foncière	- MS 1 : assurer une animation foncière afin de faire évoluer le périmètre de la RNR	- ANIM 8 : maîtrise foncière et dispositifs de protection



III. Inventaires et suivis naturalistes

a. Suivis faunistiques

Suivi des populations de passereaux forestiers

La LPO Loire réalise chaque année un suivi avifaune axée sur un groupe d'espèces en particulier. En 2021, le suivi aurait dû porter sur les passereaux forestiers. Il n'a été réalisé cette année-là que sur une partie du site Natura 2000. Action conjointe à la réserve naturelle, seuls les secteurs qui la concernaient ont été prospectés. Afin de conserver une certaine cohérence par rapport à la réserve naturelle et d'assurer une continuité des suivis sur le long terme, seul mode opératoire garant de résultats interprétables et concluants, il a été décidé de compléter ce suivi en 2022 (uniquement sur les secteurs Natura



Photo 22 : rouge-gorge familier

2000). Pour cela, le montant du suivi réalisé par la LPO a été intégré à la partie prestation de service de la demande de subvention Natura 2000 pour l'année 2022.

Ce suivi, débuté en 2011 et réitéré en 2017, permet d'avoir un suivi de certaines espèces cibles figurant à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » tels que le Pic noir et le Pic mar.

La méthode de suivi employée et la localisation des points d'écoute restent inchangées d'une année d'étude à l'autre avec 30 points d'écoute IPA (point d'écoute de 20 min consécutives) répartis équitablement entre les forêts de 6 sites :

- Chambles : les boisements de pente des bords de Loire entre le bourg de Chambles et les alentours du château d'Essalois (commune de Chambles).
- Grangent : le vallon forestier le long du cours d'eau temporaire du Grangent (commune de Saint-Just-Saint-Rambert et Saint-Étienne (Saint-Victor-sur-Loire)).
- Lizeron : le vallon forestier le long du cours d'eau du Lizeron (commune de Saint-Étienne (Saint-Victor-sur-Loire)).
- Les Révotes : le boisement de pente des bords de Loire au sud du bourg de Saint-Victor-sur-Loire (commune de Saint-Étienne (Saint-Victor-sur-Loire)) ainsi que la presqu'île des Echandes (commune d'Unieux).
- Caloire : la forêt de pente de bord de Loire sur la commune de Caloire.
- Saint-Maurice-en-Gourgois : les boisements de pente au sud-est du bourg de Saint-Maurice-en-Gourgois.

Les données et résultats 2022 pour Natura 2000 ont été intégrés aux résultats obtenus en 2021 sur la partie RNR. Les différents points d'écoute de cette année ont permis de contacter un total de 57 espèces dont 3 espèces forestières rares dans les gorges : grimpeur des bois, Pic mar et Pouillot siffleur. La

quasi-totalité des espèces forestières de plaines connues dans le département a été recensée, seuls manquent la mésange boréale et le gros-bec casse-noyaux. Une tendance d'évolution pour certaines espèces est proposée, mais reste à relativiser, car cette évolution ne peut être estimée que sur le long terme afin de s'abstraire des variations annuelles de la reproduction. Un inventaire dans cinq ans permettra de confirmer ou d'infirmer ces tendances.

Suivi des populations du Sonneur à ventre jaune du vallon de Grangent

Chaque année depuis 2016, l'équipe du SMAGL suit la reproduction du sonneur à ventre jaune sur les rives de la Loire en aval du barrage et dans le vallon de Grangent. Depuis 2019, un suivi est également réalisé dans les prairies du hameau de Chénieux, au nord de Saint-Victor-sur-Loire, où des travaux de création de mares ont été réalisés dans le cadre d'un contrat Natura 2000 fin 2019.

La reproduction dans le vallon de Grangent semble échouer chaque année depuis 2017, malgré la présence de pontes et de nombreux individus adultes (trentaine). En effet, la chaleur estivale ne permet pas le maintien de l'eau dans les ornières et donc l'aboutissement du cycle de vie de ces amphibiens.

En 2022, le suivi du vallon de Grangent n'a pas permis l'observation ni d'adultes ni de pontes. Le suivi a été effectué le 15 juin 2022. Les ornières habituellement plus ou moins abondées en eau à cette époque étaient complètement asséchées.

Face à la difficulté de se reproduire sur ce site, le sonneur semble tenter de se disperser pour trouver de nouveaux habitats favorables.

Plusieurs cas concrets tendent à le démontrer :

- À Chénieux, l'apparition de l'espèce depuis 2020 (460 m de distance du vallon). Un des individus observés à Chénieux en 2020 avait été répertorié et identifié grâce à son patron ventral unique en tant que juvénile du vallon de Grangent en 2017. Les mares nouvellement créées à Chénieux avaient permis, cette année-là, la reproduction de l'espèce. Depuis le sonneur est vu chaque année sur le site, mais aucune reproduction n'est constatée.
- Au Nord du vallon, la découverte en 2022 du sonneur à ventre jaune dans une mare créée pour le contrat vert et bleu vers les Bruyères à Saint-Just-Saint-Rambert.



Photo 23 : photo d'identification du



Photo 24 : photo du sonneur retrouvé à

L'autre site de reproduction bien connue dans le site Natura 2000, est celui des vasques rocheuses situées en rive gauche de la Loire à Saint-Just-Saint-Rambert. La dernière année supposée de reproduction du sonneur sur ce site date de 2019 avec l'observation de juvénile dans les vasques en 2020. Un phénomène migratoire semble aussi s'opérer sur ce site puisqu'en septembre 2021, une vingtaine de juvéniles avaient été observés non loin de cette zone, plus au nord dans le secteur du chemin de Muats. Plus à l'ouest vers le lieu-dit « Fraise », 5 sonneurs avaient également été recensés en juillet. Ces dernières observations ont été réalisées dans le cadre des prospections liées à l'atlas de biodiversité de Saint-Just-Saint-Rambert.

Suivi hivernal des chiroptères et comptage de colonies

En France, toutes les espèces de chauves-souris se nourrissent d'insectes. Ce régime spécialisé oblige les chiroptères à réduire grandement leurs activités durant la période hivernale du fait de l'absence de proies : les chauves-souris hibernent. Les principaux sites d'hibernation connus sont les anciens tunnels ferroviaires le long de la Loire.

Les suivis ont eu lieu le 9 janvier 2022, piloté par Nicolas Lorenzini, chargé d'études à la LPO Loire. 7 espèces ont été contactées pour un total de 48 individus. L'effectif est moins conséquent que l'année dernière, mais reste dans la moyenne des résultats obtenus chaque année. L'année 2021 était exceptionnelle par rapport aux années précédentes marquant un record depuis le début des comptages sur ce site.

Une attention particulière doit être maintenue sur ces comptages et sera à conserver dans les années à venir après les divers aménagements réalisés dans les tunnels.



Photo 25 : Rhinolophe en hibernation

En effet, en 2017 des travaux d'aménagements ont débuté pour permettre une amélioration du potentiel d'accueil des tunnels des gorges de la Loire.

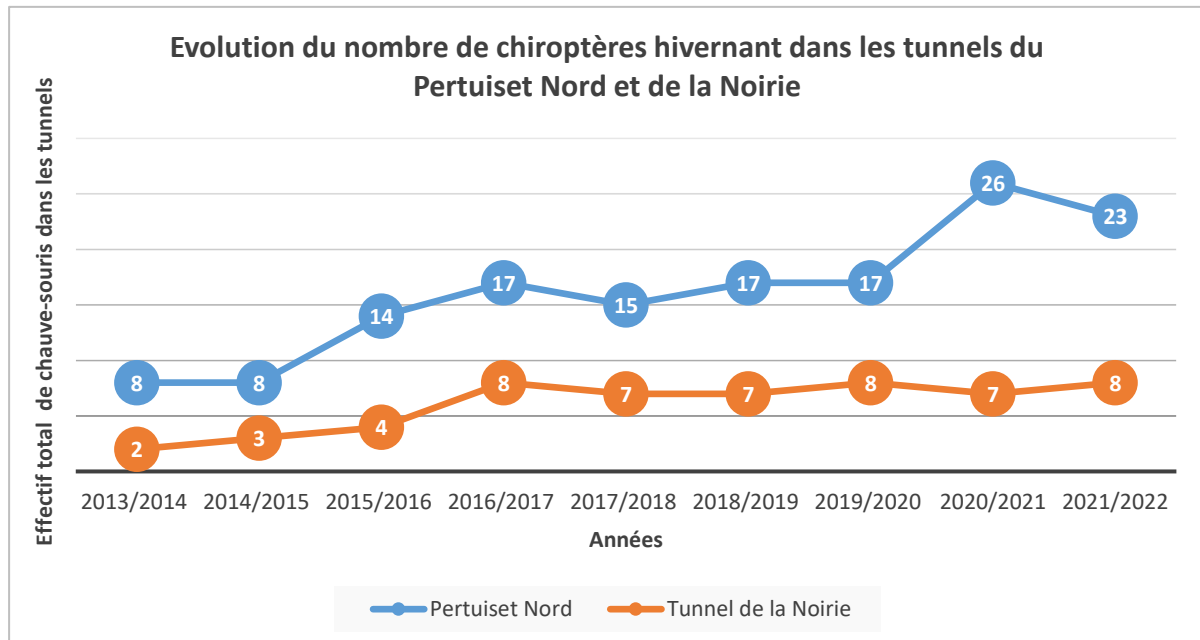
Ces travaux ont notamment concerné :

- la protection des tunnels par la pose de grilles afin de limiter le dérangement (2017)
- la pause de brise-vent au plafond favorisant des conditions climatiques plus tempérées et de caissons en bois pour offrir des anfractuosités (2019)
- le nettoyage de l'ancienne champignonnière (2021)

Concernant le tunnel de la Noirie (ancienne champignonnière), suite aux divers travaux aucune évolution du nombre de chauves-souris n'est visible. Le nombre de petits et grands rhinolophes, affectionnant les sites plus tempérés et représentant les principales espèces de ce tunnel, reste relativement stable depuis le comptage hivernal de janvier 2017 (réalisé avant la pose des grilles). En 2021, l'évacuation des matériaux laissés sur place après la cessation d'activité de l'ancienne champignonnière n'a engendré aucune perturbation d'après les effectifs recensés début 2022.

Enfin, pour le tunnel du Pertuiset nord, les pipistrelles semblent en relative augmentation (tendance à confirmer au fil des années à venir). De façon générale, les aménagements visant à améliorer les conditions d’hibernation dans ce tunnel semblent plutôt positifs puisque l’on constate depuis 2019-2020 une augmentation de l’effectif total en chauve-souris. (2020 : 17 – 2021 : 26 – 2022 : 23).

Dans ce tunnel on retrouve plutôt des espèces de milieux froids, représentées par la barbastelle et les pipistrelles.



En parallèle des comptages hivernaux, un comptage de la colonie de murin de Brandt présente dans l’école de Saint-Victor sur Loire est réalisé chaque année. Ce dernier a été réalisé par le SMAGL le 29 juin 2022. Le résultat du comptage n’a pas pu être pris en compte cette année pour ne pas fausser le suivi. En effet, nous avons dénombré plus de 100 individus. Cet effectif n’est pas cohérent avec les années de suivi antérieures. Jusqu’alors une petite cinquantaine d’individus étaient dénombrés. Ainsi, une colonie d’une autre espèce pourrait s’être installée au même endroit que le murin de Brant.

En 2021, la LPO avait déjà eu des contacts de Pipistrelles de Kuhl durant le comptage et la question de la présence de plusieurs espèces dans les combles de l’école était déjà suspectée. L’année prochaine un passage avec un enregistreur automatique permettra d’enregistrer tous les sons et d’affirmer ou non cette théorie.

IV. Mise à jour du document d’objectif Natura 2000 et agrandissement du périmètre

a. Contexte

Le syndicat mixte d’aménagement des gorges de la Loire (SMAGL) est porteur de l’animation du site Natura 2000 FR 820 1763 – « pelouses, landes et habitats rocheux des gorges de la Loire » et FR 821

2014 – « Gorges de la Loire », tous deux définis sur le même périmètre pour une surface de 2500,8ha. Le SMAGL est également gestionnaire de la réserve naturelle des gorges de la Loire, porteur d'un programme d'atlas de la biodiversité intercommunale en partenariat avec l'office français de la biodiversité (OFB) et co-porteur du programme agroenvironnemental et climatique (PAEC) de Saint-Étienne Métropole et des gorges de la Loire.

b. Historique

Le premier document d'objectifs Natura 2000 (Docob) a été rédigé en 2003 par le SMAGL puis mis à jour entre 2009 et 2011. De nombreuses actions ont été menées ces dernières années : réouvertures de milieux, restauration du réseau de mares des gorges de la Loire, amélioration des connaissances faunistique du territoire et mise à jour de la cartographie des habitats naturels du site. Ces nombreuses données et modifications des connaissances rendent le Docob actuel partiellement obsolète. Une mise à jour est donc nécessaire pour prendre en compte les nouveaux enjeux (habitats / espèces) dans la gestion du site.

c. Description de l'action

La mise à jour du document d'objectifs des sites Natura 2000 est prévue en 2 étapes :

Évaluation de la mise en œuvre du précédent document d'objectifs

Le Docob 2011 donne des orientations concernant la gestion à mettre en place sur le site Natura 2000. Avant toute mise à jour, une évaluation de la mise en œuvre de ce précédent Docob est à produire afin de prendre en compte les points forts et faibles du précédent Docob dans le futur document de gestion.

Mise à jour du document d'objectifs

La mise à jour du document d'objectifs s'appuiera sur l'évaluation du précédent programme de gestion et sera réalisée en concertation avec les différents acteurs du territoire. La méthodologie suivie est celle préconisée dans les cahiers techniques de l'OFB produit anciennement par l'ATEN.

d. Agrandissement du périmètre Natura 2000

Cette mise à jour est également l'opportunité de revoir le périmètre actuel du site. Son agrandissement a un objectif double. Il s'agit d'abord d'harmoniser les limites du site, en s'appuyant sur le cadastre, les chemins et en englobant la RNR, de manière à avoir une meilleure compréhension des limites du site sur le terrain. En effet, les limites actuelles sont découpées de façon à éviter les parcelles agricoles et inclure les boisements. Ce découpage manque aujourd'hui de pertinence au vu des enjeux de gestion du site. Dans un deuxième temps, l'objectif est d'intégrer de nouveaux secteurs à enjeux. Il s'agit de zones qui jouxtent le site actuel et qui ont été définies comme zones à enjeu dans l'atlas de biodiversité pour les espèces et habitats protégés ou menacés qui y sont présents.

Deux zonages ont donc été tracés pour atteindre ces objectifs : limite bleue pour atteindre le premier objectif « d'harmonisation » et limite rouge, bien plus étendue, proposée pour intégrer de nouvelles zones d'intérêts au zonage actuel.



Carte 7 : Proposition d'agrandissement du site Natura 2000

e. Planning prévisionnel

PHASE	ACTION	Avr20	Juil20	Oct20	Jan21	Avr21	Juil21	Oct21
		Juin20	Sep20	Dec20	Mar21	Juin21	Sep21	Dec21
Évaluation du Docob	Synthèses des actions réalisées	X						
	Mise en perspective avec les fiches actions et priorité du Docob	X						
	Pistes d'améliorations et évaluation de l'efficacité	X	X					
Mise à jour du Docob	États des lieux du site		X	X	X			
	Définition et priorisation des enjeux et objectifs				X			
	Validation des enjeux / objectifs					X		
	Rédaction de fiches actions					X	X	
	Validation du Docob							X
	Mise à jour FSD							X

f. Réalisation du projet

Ce planning établi en tout début d'année 2020 a complètement été bouleversé en raison de la crise sanitaire, mais aussi des impératifs d'autres projets, notamment la finalisation de l'ABC des gorges de la Loire.

Fin 2021, alors que l'intégralité du projet de mise à jour du Docob aurait dû être terminé, une demande d'avenant à la subvention 7.10 a été transmise à la DDT pour demander un report de la date d'échéance de la subvention à fin 2022. La poursuite de la mise à jour du Docob s'est donc prolongée sur l'ensemble de l'année 2022.

Évaluation de la mise en œuvre du précédent document d'objectifs

L'évaluation du document d'objectifs n'a pu démarrer qu'en fin d'année 2020 avec la synthèse des actions réalisées depuis 2011 et s'est terminée courant 2021.

L'évaluation du document d'objectifs comprend deux volets :

- D'une part, l'évaluation du DocOb en tant qu'outil de la démarche Natura 2000.

Cette partie a été effectuée à l'aide de la « Grille d'analyse du contenu des Documents d'Objectifs Natura 2000 » éditée en février 2009 par l'ATEN. Ce travail a permis de conclure sur le fait que le contenu du DocOb 2011 était relativement complet et détaillé. En revanche, il manquait de hiérarchisation dans la présentation des enjeux, objectifs et actions ;

- D'autre part, la réalisation du bilan des mesures prévues par le DocOb en question.

Pour cela, un long travail de recherche et de compilation des données à travers les différents dossiers des 10 dernières années a été effectué. De nombreuses informations ont pu être retrouvées, mais les résultats restent tout de même incomplets avec une marge d'erreur. Toutes les informations quantitatives et qualitatives qui ont été retrouvées sont répertoriées dans plusieurs tableaux d'analyses :

- Un tableau retraçant tout ce qui a été fait année par année pour chaque fiche action, un autre tableau résumé de toutes les interventions pour chaque fiche, et un tableau détaillé de tous les contrats Natura 2000 ;
- Un tableau « indicateur quantitatif » répertoriant les habitats, les espèces, le nombre de jours et le budget consacré pour la réalisation des fiches actions, comparé à ce qui était prévu ;
- Un tableau d'analyse qualitative (efficacité, efficience, impact et durabilité des mesures) de ce qui a été fait pour chaque fiche action.

Ce deuxième volet de l'évaluation a eu pour but de faire ressortir :

- ☞ Les objectifs atteints, partiellement atteints ou non atteints ;
- ☞ L'efficacité des actions mises en place pour répondre aux objectifs ;
- ☞ Les pistes d'amélioration à prendre en compte dans le futur DocOb.

Dans l'ensemble, les mesures du DocOb 2011 ont majoritairement été respectées. Plus particulièrement les actions de restauration et gestion de milieux ouverts, l'amélioration des connaissances du site avec des inventaires et suivis réguliers, et les actions concernant la trame verte et bleue avec des actions de création de mares et de haies. Cependant, les actions concernant

les milieux forestiers et la gestion touristique ont moins été traitées, ainsi que la communication et l'animation qui mériteraient une implication plus marquée.

Mise à jour du document d'objectifs

Cette phase a commencé en septembre 2021.

La mise à jour du document d'objectifs s'appuie sur l'évaluation du DocOb 2011 décrite ci-dessus et sur un état des lieux des connaissances (faune / flore / habitats) afin de redéfinir, en concertation avec les différents acteurs du territoire, les enjeux et les objectifs présents sur le site. Ce sont ces étapes qui ont été menées en 2021 et 2022 :

- Premièrement, un état des lieux et une mise à jour des connaissances naturalistes du site (liste d'espèces/habitats d'intérêt communautaire, état de conservation...) réalisé à l'aide des données produites récemment dans le cadre des atlas de biodiversité, des suivis naturalistes annuels réalisés dans le cadre de l'animation Natura 2000 et de la récente mise à jour de la cartographie des habitats ;
- Deuxièmement, un travail de réflexion sur les enjeux et objectifs du futur DocOb, ainsi que les différentes actions que l'on pourrait mettre en place pour y répondre. Pour cela, au cours du processus de réflexion, deux réunions ont été organisées avec les différents partenaires du syndicat et acteurs du territoire :

Le 21 octobre 2021 : bilan de l'évaluation du Docob et échange sur la définition des enjeux et objectifs du nouveau Docob

Le 12 décembre 2022 : réunion de finalisation de la mise à jour du Docob des gorges de la Loire avec présentation des enjeux du site, de la stratégie d'action et des mesures de gestion associées.

Cette dernière réunion a notamment permis de présenter à nos partenaires et acteurs du territoire les tableaux d'arborescence des enjeux sur lesquels nous avons travaillé en 2022 et dont le modèle est prédéfini par le cahier technique « Guide rédaction synthétique de DocOb » produit par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Ces tableaux permettent à partir d'une phase analytique de décrire les enjeux d'un site et leur état actuel. Les enjeux du nouveau Docob se diviseront en 4 volets majeurs :

- Milieux ouverts et semi-ouverts
- Milieux forestiers
- Trame verte et bleue
- Enjeux transversaux

Les habitats et espèces d'intérêt communautaires englobés par ces enjeux sont à chaque fois listés et les influences sur l'enjeu évaluées (facteur d'influence et pression à gérer).

Pour faire face à ces influences, une stratégie d'action est recherchée avec des objectifs à court terme et des résultats attendus. C'est de cette stratégie d'action que découlent les opérations de gestion détaillées dans les fiches actions. Le remplissage de ces tableaux d'arborescence a été validé par les participants à notre réunion du 12 décembre 2022.

Les fiches actions liées à chaque opération de gestion ont été en grande majorité remplies, mais nécessite une dernière validation et relecture avant d'être intégrées définitivement au contenu du DocOb. Ces fiches actions se reportent toutes à un objectif à long et court terme, et contiennent un descriptif de l'opération répertoriant le contexte, les habitats et espèces visés par l'action, ses modalités de mise en œuvre et les indicateurs de suivis qui permettront à terme d'évaluer l'efficacité et la bonne réalisation des actions.

À ce jour, le nouveau Docob n'est donc pas totalement terminé. La perspective d'un agrandissement de la ZPS et ZSC mené en parallèle de la mise à jour du Docob a complexifié la démarche ; demandant de prendre en considération de nouvelles espèces et habitats dans les enjeux de gestion du site et de les inclure aux fiches actions avant même la validation officielle du nouveau périmètre.

Dans ce contexte, il nous paraissait nécessaire d'attendre la validation de l'agrandissement du site pour finaliser entièrement et définitivement la mise à jour du Docob.

Agrandissement du périmètre Natura 2000

À ce stade, les 7 communes concernées par le site Natura 2000 ont été consultées pour discuter de l'extension du site et ont donné leur accord de principe sur celui-ci.

L'objectif des rencontres était multiple :

- ▢ Rappeler ce qu'est Natura 2000
- ▢ Repréciser les règles que le périmètre impose, notamment l'évaluation d'incidence dans le cadre de certaines pratiques ou activités
- ▢ Exposer les avantages d'être dans Natura 2000 avec des exemples d'actions concrètes déjà réalisées sur le site, à savoir, les contrats Natura 2000 et mesures agroenvironnementales pour les agriculteurs, animations pour les habitants et possibilité de prétendre à la dotation biodiversité sous certaines conditions pour les communes
- ▢ Expliquer pourquoi la mise à jour du Docob est en cours et l'agrandissement du site souhaitable
- ▢ Présenter les zones d'intérêts relatives à chaque commune

La définition précise des nouvelles limites du site a été établie en concertation avec les maires et le service d'urbanisme des communes, en tenant compte des zonages du PLU. Pour Saint-Maurice-en-Gourgois et Chambles, communes rurales, principalement occupées par des terres agricoles, les mairies ont souhaité réunir les agriculteurs concernés par l'agrandissement et recueillir leurs avis sur le projet. Une certaine inquiétude s'est fait ressentir par rapport aux évaluations d'incidences portant sur le retournement de prairies temporaires ou permanentes de plus de 5 ans et la construction de bâtiments, entre autres la construction de bâtiments agricoles annexes à leur exploitation.

Pour Chambles, dernière commune consultée en 2021, un accord de principe oral du maire avait été donné sur le « niveau 1 » d'extension, se basant sur le cadastre et les chemins. Pour la seconde proposition prenant en compte les secteurs à enjeux de Biesse/ Fondoire, le secteur ciblé étant en continuité avec celui de Saint-Maurice-en-Gourgois, une réunion commune entre les deux municipalités avait été demandée, incluant la présence des propriétaires et/ou exploitants agricoles de la zone.

Cette réunion s'est tenue le 18 mars 2022. Au terme de cette réunion, la mairie de Saint-Maurice-en-Gourgois émettait un avis favorable au « niveau 1 » d'extension : le recalage du site actuel sur les chemins et le cadastre de la commune. Après cette réunion réunissant les agriculteurs concernés par l'extension, les trois principaux agriculteurs du secteur du Theil et des Marèches nous ont donné leur accord pour inclure leurs parcelles à l'extension. Les limites du site ont donc été retravaillées et une dernière proposition incluant cette zone et le secteur forestier au sud de la commune a été faite à la mairie de Saint-Maurice-en-Gourgois. Le secteur forestier en question est situé dans la continuité du site Natura 2000 de la Haute-Loire et a été réintégré à la demande du maire, car elle faisait partie de la demande d'extension refusée initialement.

Cette dernière version de l'extension a fait l'objet d'un accord de principe signé.

Pour Chambles, qui souhaitait plus ou moins s'associer à la décision de Saint-Maurice-en-Gourgois pour intégrer ou non le secteur de Biesse/Fondoire à Natura 2000, cette validation de l'extension par la commune voisine n'a pas fait changer d'avis la mairie qui est restée sur un accord d'extension pour le « niveau 1 ».

Une fois la concertation et l'avis de toutes les communes recueillis sur l'extension, la suite des démarches a été confiée à la DDT. L'ensemble des accords de principe préalables signés des mairies a été envoyé comme justificatif et preuve du travail de concertation. Un rapport technique justifiant l'intérêt de l'extension du site au regard des espèces et habitats d'intérêt communautaire a également été rédigé et envoyé à la DDT et la DREAL. Enfin, une collaboration avec ces organismes a également été nécessaire afin de revoir dans le détail le périmètre et de pouvoir éditer les cartes officielles de la demande d'extension.

La DDT s'occupe actuellement des démarches administratives afin de faire valider le projet officiellement et de faire parvenir les courriers aux mairies.

g. Cartographie des habitats

Recensement des habitats d'intérêt communautaire

En 2018, le bureau d'étude CESAME a mis à jour la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 des gorges de la Loire. Le terrain a été effectué durant l'année 2018. Le rapport et l'analyse des données ont été livrés en avril 2019 (rapport d'activité 2019). La cartographie a été réalisée sur l'ensemble du site Natura 2000 hors périmètre RNR inventorié en 2015 par FNE Loire.

Cette cartographie s'est vue complétée hors zonage Natura 2000 par la cartographie des habitats faite pour les atlas de biodiversité (ABC gorges de la Loire en 2018-2019 et ABC de Saint-Just-Saint-Rambert en 2021-2022).

Dans la perspective d'un agrandissement du site Natura 2000, un complément cartographique sur les zones d'extension était prévu.

Fin 2021, il a été demandé au bureau d'étude CESAME de réaliser une offre technique et financière sur l'expertise préliminaire des habitats d'intérêt communautaire au sein des zones d'extension proposées aux communes. Cette cartographie a vocation à justifier l'extension du site au regard de la présence de ces habitats d'intérêt communautaire. Des secteurs pressentis, où il y avait une connaissance de certains milieux tels que des prairies sèches, zones humides, hêtraies, ont été ciblés par le SMAGL et transmis au

bureau d'étude (cf carte ci-contre). Toutefois, le bureau d'étude a eu la liberté de passer rapidement sur certains secteurs finalement peu intéressants, ou au contraire d'étendre les observations sur des parcelles non pressenties, mais apparaissant intéressantes sur le terrain (zones humides, pelouses sèches repérées lors des levers au voisinage des zones pressenties).



Le compte rendu de ce complément d'inventaire nous a été transmis début 2023. Au regard des enjeux faune et flore et des menaces de dégradation des habitats, l'étude s'est davantage centrée sur les habitats ouverts. La caractérisation des habitats s'est donc concentrée sur 3 tenements principaux, en continuité avec le périmètre actuel, représentant environ 300 ha : Bois de la Rive, vallée de l'Egotay/plateau de la Danse, rebords du plateau de Chénieux. Des relevés ponctuels sur les parcelles ouvertes restantes ont été réalisés dans les limites du budget-temps disponible. Au total,

202 points d'observation ont été effectués permettant le pointage de 86 habitats d'intérêt communautaire. L'échantillonnage effectué sur la zone d'extension a révélé **16 habitats d'intérêt communautaire (IC) dont 5 sont prioritaires (PR). Parmi ces 16 habitats, 6 sont nouveaux par rapport au périmètre existant.** Ils sont différenciés dans le tableau ci-après (surligné vert).

Liste des habitats d'intérêt communautaires présents dans la zone d'extension d'après l'étude de CESAME :

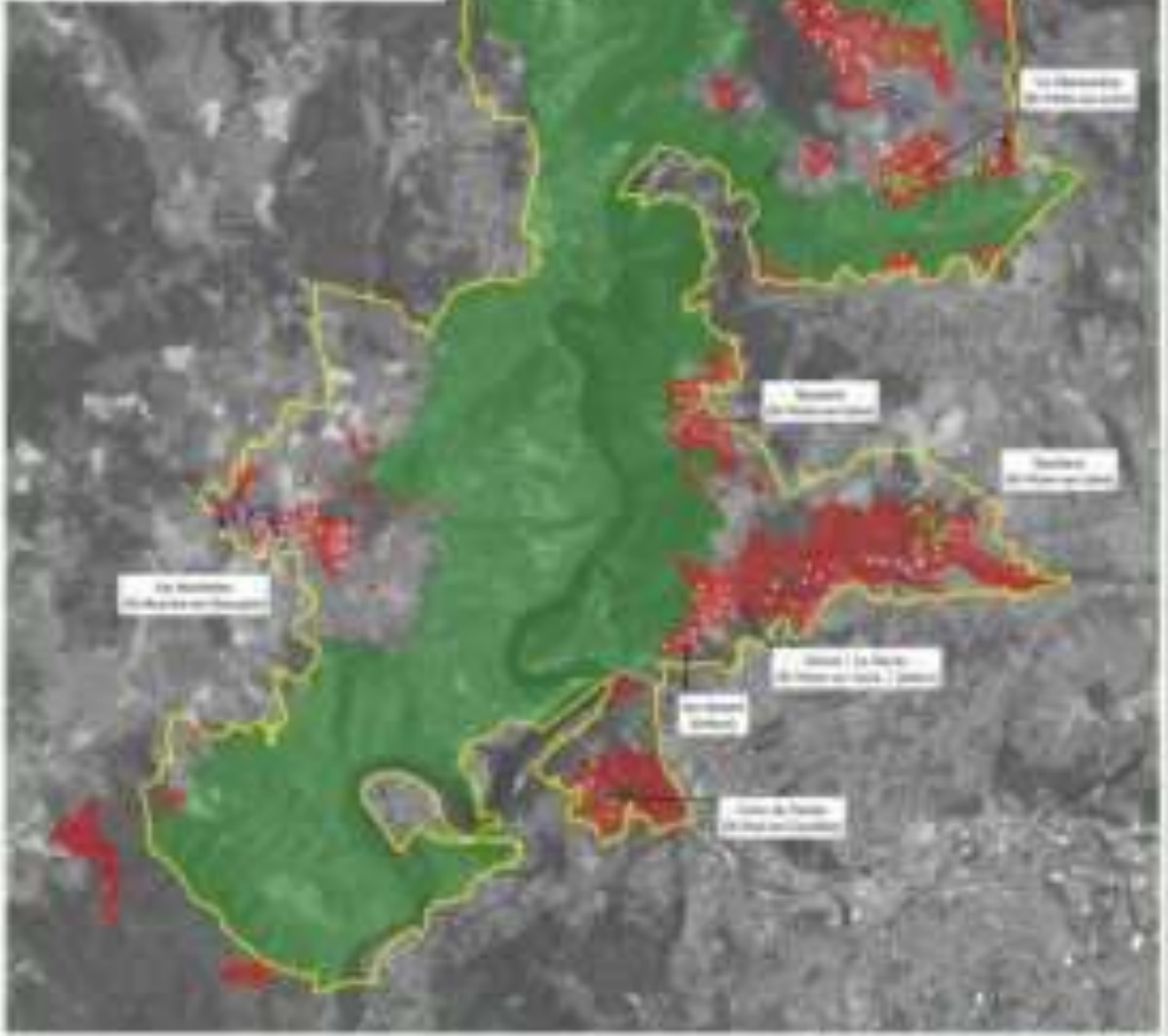
Code Natura 2000	Libellé habitat	Statut Natura 2000	Nombre d'observation
3150-1	Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes	IC	6
3150-3	Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau	IC	1
4030-10	Landes acidiphiles subatlantiques sèches à subsèches	IC	3
6210-36	Pelouses calcicoles subatlantiques xériques et acidiclinales sur basaltes et granites du Massif central et du Sud-Est	IC	5
6210-36	Pelouses calcicoles subatlantiques xériques et acidiclinales sur basaltes et granites du Massif central et du Sud-Est	PR*	8
6210-19	Pelouses calcicoles mésophiles acidiclinales du Massif central et des Pyrénées	PR*	12
NC	Pelouse collinéenne acidiline à Primevère officinale (<i>Primula veris</i>) et Luzule des champs (<i>Luzula campestris</i>)	PR	1
6230-8	Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques	PR	3
NC	Bas-marais collinéen à <i>Carum verticillé</i>	IC	4
6430-1	Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	IC	6
6510-7	Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques	IC	7
6510-3	Prairies fauchées mésophiles à mésoxérophiles thermoatlantiques	IC	22
8230-2	Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du Massif central / Non communautaire	IC	3
9120-2	Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx	IC	2
9130-4	Hêtraies-chênaies subatlantiques à Mélisque ou Chèvrefeuille	IC	1
91E0-8	Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux	PR	2

Une cartographie de la répartition de ces habitats d'intérêt communautaire est disponible ci-après.

Une fois le nouveau périmètre bien arrêté, une mise à jour de la cartographie des habitats sur le site Natura 2000 étendu sera nécessaire pour compléter ce premier travail de repérage.



- Legende**
- Sites d'habitats d'intérêt communautaire observés
 - Sites d'habitats d'intérêt communautaire observés
 - Sites d'habitats d'intérêt communautaire observés
 - Sites d'habitats d'intérêt communautaire observés
- Statut des sites d'habitats d'intérêt communautaire observés**
- Code couleur**
- 1001 - Sites d'habitats d'intérêt communautaire observés
 - 1002 - Sites d'habitats d'intérêt communautaire observés
 - 1003 - Sites d'habitats d'intérêt communautaire observés
 - 1004 - Sites d'habitats d'intérêt communautaire observés
 - 1005 - Sites d'habitats d'intérêt communautaire observés
 - 1006 - Sites d'habitats d'intérêt communautaire observés
 - 1007 - Sites d'habitats d'intérêt communautaire observés
 - 1008 - Sites d'habitats d'intérêt communautaire observés
 - 1009 - Sites d'habitats d'intérêt communautaire observés
 - 1010 - Sites d'habitats d'intérêt communautaire observés
 - 1011 - Sites d'habitats d'intérêt communautaire observés
 - 1012 - Sites d'habitats d'intérêt communautaire observés
 - 1013 - Sites d'habitats d'intérêt communautaire observés
 - 1014 - Sites d'habitats d'intérêt communautaire observés
 - 1015 - Sites d'habitats d'intérêt communautaire observés
 - 1016 - Sites d'habitats d'intérêt communautaire observés
 - 1017 - Sites d'habitats d'intérêt communautaire observés
 - 1018 - Sites d'habitats d'intérêt communautaire observés
 - 1019 - Sites d'habitats d'intérêt communautaire observés
 - 1020 - Sites d'habitats d'intérêt communautaire observés



V. Projet en lien avec Natura 2000

a. Projet agroenvironnemental et climatique (PAEC)

Le PAEC entre en cohérence avec l'action ANIM 4 du Docob Natura 2000 : « construire un projet agro-environnemental ». Son animation n'est pas financée par la subvention Natura 2000, mais par une subvention attribuée dans le cadre du programme de développement rural de Rhône-Alpes (PDRRA).

Les PAEC ont vocation à proposer des mesures agroenvironnementales aux agriculteurs d'un territoire en prenant en compte les spécificités de chaque territoire et en ciblant les secteurs à enjeux prioritaires pour la mise en place de ces mesures (ZIP). Le territoire d'actions du SMAGL est partiellement couvert par une ZIP Biodiversité (Natura 2000 et corridor SRCE), ce qui a permis l'ouverture des MAEC.

Dans la démarche d'une extension du site Natura 2000, l'argument des MAEC auprès des agriculteurs est un argument fort. L'extension du site N2000 permettrait en effet à la ZIP de s'étendre et aux agriculteurs, dont les surfaces agricoles sont déclarées à la PAC, de pouvoir participer au PAEC et de continuer ou commencer à recevoir des aides financières pour la mise en place de MAEC sur leur exploitation.

Localisation des ZIPs du PAEC SEM
et gorges de la Loire



Période de transition 2021-2022

Arrivé au terme des 5 ans de ce PAEC, 2021 et 2022 ont été des années de transition pour l'ensemble des mesures FEADER que la Région (autorité de gestion) souhaite reconduire. La mesure soutenant l'animation des PAEC (M7.63) a été reconduite en juillet 2021 pour couvrir la période de transition jusqu'à fin 2022. Les dossiers 2020 sont quant à eux restés éligibles jusqu'à juin 2021 pour tenir compte de la crise sanitaire et du décalage des actions prévues.



Engagements MAEC

Au 14 mai 2021, les contrats MAEC initiaux souscrits en 2016 et 2015, prolongés ou non en 2020, sont échus.

Pour les agriculteurs, sur le territoire du PAEC stéphanois, seule la mesure SHP Biodiversité (Systèmes Herbagers et Pastoraux dans les secteurs prioritaires pour la biodiversité) a été maintenue en 2021 et 2022. Cet arbitrage a été imposé par les financeurs. Une information spécifique a été faite aux agriculteurs concernés par la DDT. Seuls deux agriculteurs ont pu se réengager sur cette mesure SHP en 2021, tous deux retenus car possédant des parcelles engagées dans le périmètre Natura 2000. Un courrier spécifique leur avait été adressé. En 2022, le financement des contrats sur la mesure SHP a été ouvert pour 9 agriculteurs, soit 401ha potentiellement réengageables.

Sur cette dernière période, charnière avant la nouvelle programmation, des rencontres individuelles menées par Saint-Étienne Métropole et le SMAGL auront permis d'identifier l'intérêt des agriculteurs pour d'éventuels réengagements sur la nouvelle programmation dès 2023. Plus de 90% des agriculteurs rencontrés souhaitent se réengager sur le nouveau PAEC.

Sur les gorges de la Loire, les engagements les plus courants étaient la mesure système SHP (Systèmes Herbagers et Pastoraux) accompagnée de mesures localisées comme l'entretien de mares, d'arbres isolés ou de haies. Ces mesures ont permis de maintenir des pratiques agricoles extensives compatibles avec le maintien de la biodiversité et d'infrastructures agroécologiques (haies, mares...).

Suivi des agriculteurs

Pour mémoire, le suivi des agriculteurs engagés sur les MAEC du territoire est assuré depuis 2016 par le SMAGL (11 agriculteurs), Saint-Étienne Métropole (12 agriculteurs), et le PNR Pilat (9 agriculteurs)..

Chaque MAEC possède un cahier des charges précis allant des dates d'actions techniques à employer jusqu'aux obligations d'enregistrement inhérentes à chaque mesure. Le respect de ce cahier des charges peut être soumis à contrôle. Afin d'assister les agriculteurs, une visite individuelle a lieu pour habitude en fin d'année afin de répondre aux questions des exploitants et de les assister notamment sur la partie administrative. Après plusieurs années de suivis, les agriculteurs ont acquis une certaine autonomie sur l'enregistrement de leur pratique. Toutefois, il est à noter que depuis les premiers engagements en 2016, il y a eu des cessions de parcelles et donc des reprises d'engagements, ce qui explique l'augmentation du nombre de suivis dans certains secteurs. Ces visites sont aussi l'occasion de maintenir le lien créé avec les agriculteurs et d'identifier les sujets qui les intéressent. C'est ainsi que les thématiques proposées pour les actions complémentaires sont actualisées chaque année.

Actions complémentaires

La plupart des engagements MAEC ont pris fin en 2017, cependant le PAEC se poursuit notamment avec des réalisations concrètes de terrain comme les chantiers de plantations de haies et l'appui à l'émergence de projets agroforestiers. Sur la seconde moitié de 2021 et l'année 2022, les actions suivantes ont été menées dans le cadre de l'animation du PAEC Saint Etienne Métropole et gorges de la Loire :

- Accompagnement technique à la plantation de haies (portage Fédération des Chasseurs, SEM et SMAGL)

Suite aux formations sur les haies proposées en 2018 (cible éleveurs) et en 2019 (cible arboriculteurs), plusieurs accompagnements techniques ont été menés. Une importante coordination entre tous les partenaires intervenant sur la plantation de haies (SIMA Coise, PNR Pilat, FDC 42, SEM et SMAGL) a été menée au printemps 2021, afin d'optimiser les financements émergents dans le Plan France Relance, et ceux mobilisés historiquement (Département de la Loire, Fonds pour l'arbre ...).

10 projets de plantations ont été accompagnés sur la campagne 2021-2022 via des chantiers participatifs auxquels plusieurs agriculteurs ont pu participer. Le principe du bouche-à-oreille fonctionne très bien et de nombreuses demandes arrivent tout au long de l'année.

- Une journée d'animation auprès des étudiants de l'école d'ingénieurs de Lyon portant sur la découverte du PAE et l'agriculture dans les gorges de la Loire (portage SMAGL)
- Développement de l'agroforesterie (portage SEM) – Automne 2021 et Printemps 2022

Deux projets ont émergé en 2021 et 2022, et ils ont pu bénéficier d'un accompagnement technique réalisé par la Mission Haies Auvergne (intervenant en 2018 pour la formation de découverte de l'agroforesterie et des haies) : l'exploitation de Vincent GUILLOT à Chambœuf e la future exploitation d'Olivier SAISON à Saint-Chamond.

Les réalisations concrètes vont être mises en œuvre début 2023 sur ces deux exploitations.

Nouvelle programmation PAEC

Le calendrier prévisionnel régional annonçait le lancement pour avril 2022 d'un AAP pour l'animation PAEC et d'un AAP PAEC 2023. En co-portage avec Saint-Etienne Métropole, les candidatures à ces deux appels à projets ont été longuement étudiées puis déposées afin de correspondre aux besoins et particularités de notre territoire.

Suite au dépôt de la candidature pour un nouveau Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC), ce dossier a été retenu par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), mais avec une enveloppe correspondant à seulement 7% des besoins initiaux et sur un territoire d'intervention très fortement réduit.

Dans ces conditions, il nous était impossible de poursuivre la mise en œuvre du PAEC pour 2023. Conscient que cette situation entraîne de lourdes conséquences pour certaines exploitations prêtes à s'engager ou se réengager dans des MAEC, la Métropole et le SMAGL travaillent d'ores et déjà avec les services de l'État pour étudier des solutions à partir de 2024.

b. Actions en faveur des zones humides (CVB Saint-Étienne Métropole)

Le contrat vert et bleu de Saint-Étienne Métropole a pour vocation de maintenir ou d'améliorer le potentiel et la qualité d'accueil des habitats pour la faune et la flore sur son territoire. Ceci passe par la pérennisation ou la restauration de corridors écologiques permettant le déplacement des individus d'un réservoir de biodiversité à l'autre. Les éléments paysagers, support de la fonctionnalité écologique, concernent notamment les espaces boisés (trame verte) et les zones humides (trame bleue).

Les zones humides, couvrant seulement 3% du département de la Loire, sont des milieux riches en biodiversité et représentent donc un enjeu écologique fort.

Dans ce cadre, le SMAGL a proposé plusieurs actions de restauration :

- ☒ Restauration de mares (réalisée en 2020)
- ☒ Restauration de zones humides (réalisée en 2021 et 2022)

Restauration de mares

Contexte

Après une première expérience de restauration / création de mares en 2017 (AAP Faune Département), et après avoir amélioré la connaissance du réseau de mares à l'échelle de notre territoire (inventaire des mares grâce à l'atlas de la biodiversité communale), le SMAGL a souhaité reconduire une action similaire, mais de plus grande ampleur. Ainsi 56 mares ont fait l'objet d'une restauration ou création (principalement localisées à Saint-Victor-sur-Loire et Saint-Maurice-en-Gourgois). Ces dernières sont réparties chez 10 propriétaires privés différents, la plupart agriculteurs.

Nature de l'action

D'après la cartographie des mares du SMAGL, nous avons obtenu une vision globale de l'état du réseau de mares, identifié les mares à restaurer ou entretenir ainsi que les zones de rupture écologique au sein du réseau.

À partir de notre sélection de mares, une prise de contact avec les exploitants agricoles des parcelles concernées a été initiée afin de réaliser ensemble des visites de terrain et choisir le type d'intervention/aménagement adapté en fonction de l'intérêt écologique de la mare, mais aussi de son utilisation agricole. Une fois le type de travaux choisi par mare en concertation avec l'agriculteur, une convention par propriétaire/exploitant a été rédigée et signée entre le SMAGL et l'exploitant afin de fixer les engagements de chacun.



Trois types d'intervention ont été réalisés :

☞ Création de mares :

Dans un but de reconnexion, il a été proposé à divers propriétaires la création de nouvelles mares visant à renforcer le réseau existant. 12 mares ont été créées.

☞ Entretien de mares

Les mares peu entretenues peuvent s'atrophier, elles perdent alors leur intérêt pour la faune (amphibiens, odonates...). Afin de rendre de nouveau attractives certaines mares, 14 d'entre elles ont bénéficié d'un curage au cours de l'hiver 2020-2021 à l'aide d'une mini-pelle. Les vases et végétaux prélevés lors du curage ont été stockés à proximité pour permettre le retour à l'eau des espèces aquatiques potentiellement encore présentes.

☞ Aménagement pour l'abreuvement du bétail

Le bétail (notamment les vaches) a un impact fort sur les mares puisqu'il piétine et dégrade les berges et eutrophise l'eau par ses déjections. L'amélioration de la qualité

du milieu passe par une restriction de l'accès au point d'eau en posant une clôture fixe. La mare peut être clôturée partiellement (accès au troupeau sur un seul côté) ou entièrement, mais accompagnée d'un aménagement permettant l'abreuvement du bétail (pose d'un bac avec prise d'eau dans la mare). Au total, ce sont 30 mares qui ont bénéficié de l'un de ces deux dispositifs.



Carte 8 : Répartition des travaux mares



Photo 26 : Mare avant travaux



Photo 27 : Mare après travaux



Restauration de zones humides

En 2021, deux zones humides ont bénéficié d'une restauration dans le cadre du CVB, celle de Bécizieux (Saint-Victor-sur-Loire) et celle de Fondoire (Chambles). La fin des aménagements s'est poursuivie à l'automne-hiver 2022.

Restauration de la zone humide de Fondoire (Chambles)

Contexte

La zone humide de Fondoire est constituée d'une prairie humide et d'un point d'eau temporaire prenant forme dans une dépression en tête de bassin versant du ruisseau de la Garde. Sans entretien depuis de nombreuses années, la zone régulièrement inondée était colonisée par les saules qui occupaient une grande partie du point d'eau.

L'enjeu faune sauvage y est fort puisque l'on y rencontre le cuivré des marais, l'agrion de mercure ou encore le leste dryade ainsi que de nombreux amphibiens et reptiles.

Nature de l'action :

Les actions prévues sur le site visaient à entretenir la zone humide et maintenir une surface en eau libre ensoleillée plus pérenne dans l'année. La restauration et conservation de ces milieux aquatiques encouragent la reproduction et l'accomplissement du cycle de vie des espèces inféodées aux zones humides (amphibiens, odonates).

Pour cela, la suppression des nombreux saules qui avaient colonisé la zone était nécessaire ainsi que le curage superficiel de la zone envasée.

Autorisation de travaux :

Des démarches préalables aux travaux ont été entreprises dès le début de l'année 2021 pour s'assurer que les travaux projetés ne relèvent pas d'une procédure au titre de la loi sur l'eau.

Une demande de vérification du projet appuyée de plans et photos a été adressée au service eau et environnement de la DDT. Le projet n'occasionnant ni assèchement, mise en eau, imperméabilisation ou remblais de zone humide, la DDT nous a confirmé que les travaux de restauration prévus sur la zone humide en question n'étaient pas soumis à une procédure loi sur l'eau (demande d'autorisation ou déclaration), sauf s'il y avait présence d'un cours d'eau ou création d'une mare. L'emplacement du projet a donc nécessité une expertise au titre de la cartographie départementale des cours d'eau. En effet, le secteur concerné était en attente de caractérisation pour savoir s'il s'agissait d'un endroit traversé ou non par un cours d'eau. Une notion sur site a donc été faite par l'OFB qui a parcouru l'ensemble du talweg. Suite à l'investigation terrain, le site a été identifié comme hors cours d'eau. Il n'y a donc pas eu de procédure à mettre en place.

Plusieurs recommandations nous ont toutefois été faites concernant le curage et la végétation :

« - le curage :

- ne devra pas être conduit de façon "vieux fonds, vieux bords",
- stocker les matériaux extraits quelques jours à proximité de la mare (les animaux s'y trouvent



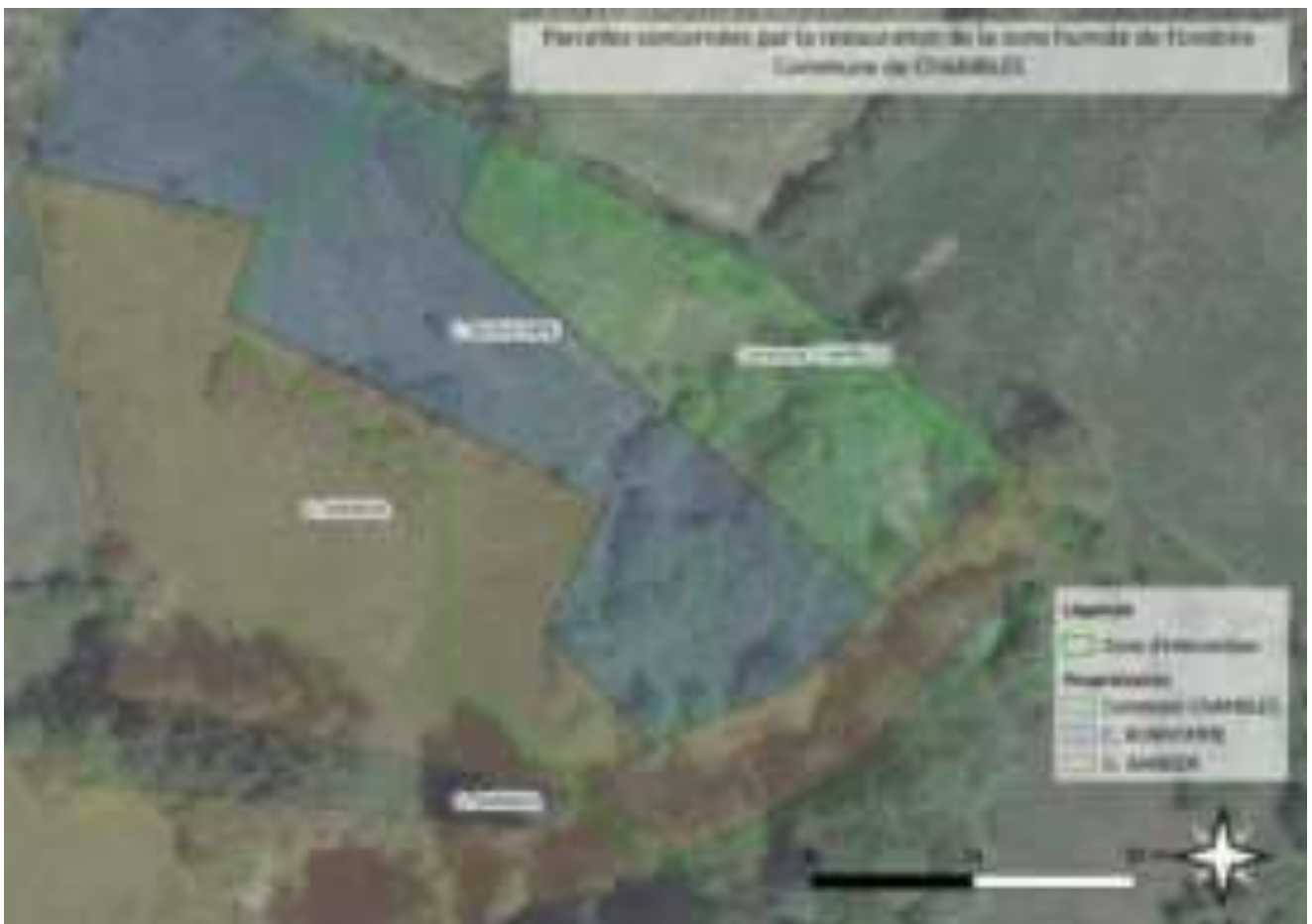
pourront rejoindre la mare),

- période d'intervention entre septembre et mi-février,
- utiliser un engin de faible portance,
- respect du Règlement Sanitaire Départemental en cas d'épandage des boues de curage (article 159-2-6 ci-joint relatif aux mares et plans d'eau);
- Végétation : ne pas supprimer tous les saules présents. »

Cet avis obtenu, un travail de recherche des propriétaires, de présentation du projet, et de conventionnement avec les personnes concernées a été nécessaire avant d'entamer les travaux.

La zone humide de Fondoire se répartit sur 4 parcelles appartenant à 3 propriétaires différents :

- La commune de Chambles propriétaire d'une parcelle
- M George BARBIER propriétaire de deux parcelles
- M Camille Bonhomme propriétaire d'une parcelle



Carte 9 : Propriétaires parcelles zone humide de Biesse

Une convention de mise à disposition et d'entretien des parcelles a été établie avec chacun des propriétaires pour une durée de 5 ans renouvelable tacitement. Un entretien à réaliser entre novembre et janvier tous les 2 à 3 ans a été demandé à la mairie (curage, taille, élagage de la végétation) afin de maintenir sur le long terme le bénéfice écologique des travaux entrepris.

Travaux réalisés :

Les travaux réalisés sur la zone humide ont été effectués par l'équipe technique du SMAGL sur la semaine du 29 novembre au 3 décembre 2021.

La méthode prévisionnelle envisagée en 2019 pour la réalisation des travaux a été modifiée, car devenue inadaptée à l'état de la zone humide. En 2 ans, un développement massif de la végétation et notamment des ligneux (saules) s'est opéré.

En 2019, l'entretien de la végétation prévu consistait en l'abattage et l'exportation manuelle d'une partie des saules pour éviter la fermeture et l'assèchement de la zone humide. Deux ans plus tard, la totalité de la zone humide étant très densément couverte de ces arbres, le cheminement entre les saules était devenu trop complexe pour envisager une intervention manuelle (trop long et pénible physiquement). Il a donc été décidé d'utiliser une mini-pelle et de déraciner les saules à l'aide du godet. Cette technique a permis en même temps le curage superficiel d'une grande partie de la zone humide.



Carte 10 : Plan des travaux

Quelques bosquets de saules ont été conservés et les arbres arrachés ainsi que les boues de curage ont été laissés à proximité immédiate de la zone en eau afin de permettre le retour à l'eau des micro-organismes présents.

Suite aux travaux et aux précipitations de cet hiver, la zone humide est montée en eau et a fini par déborder sur le chemin communal d'accès aux parcelles. Nous avons donc fait l'installation d'un trop-plein qui servira à l'évacuation de l'eau en période de crue et évitera l'érosion du chemin et l'inondation.



Photo 28 : Zone humide de Biesse avant travaux



Photo 29 : Zone humide de Biesse après travaux

En 2022 aucun travaux supplémentaires n'ont été entrepris sur la zone humide. Le budget-temps restant n'a pas permis, comme cela aurait été souhaitable, le broyage des ligneux entassés sur le site et l'élagage

de certains saules (échéance de la subvention au 20 décembre 2022 et animatrice de l'action en arrêt maladie puis mi-temps thérapeutique entre début septembre et fin d'année). La réalisation de suivis naturalistes au printemps/été 2023 serait également intéressante pour voir l'intérêt et le bénéfice des travaux sur la faune et la flore. Une coupe des éventuels rejets de saule sera également à prévoir à l'automne 2023 avec l'équipe technique du SMAGL et/ou la participation du lycée horticole de Montravel, à la recherche de ce type de chantier pour ses étudiants.

Restauration de la zone humide de Bécizieux (Saint-Victor-sur-Loire)

Contexte

Dans une étude menée par le contrat de rivière Ondaine Lizeron en 2011, la zone humide de Bécizieux (Saint-Victor-sur-Loire) a été identifiée comme zone tampon permettant l'écrêtement des crues de l'Egotay et comme réservoir permettant le soutien de l'étiage de cette même rivière. Les milieux associés à la présence de cette zone humide (prairie humide, mégaphorbiaie, mare) sont également très intéressants de par la présence d'une faune et d'une flore spécifique (cuivré des marais, triton palmé, grenouille agile).

Objectifs

L'objectif de restauration de cette zone humide est multiple et visait à la fois à améliorer sa fonctionnalité écologique en termes d'habitats, d'espèces, de zone tampon lors de fortes précipitations et de soutien à l'étiage. Des aménagements ont également été prévus pour sensibiliser le grand public aux rôles des zones humides (fonctionnement, faune, flore)



Carte 11 : Plan travaux zone humide Bécizieux

Nature de l'action :

La première phase de l'action s'articule autour de travaux de génie écologique.

- ▢ **Entretien de la végétation** : afin de limiter la fermeture et l'assèchement de la zone humide (abattage et exportation d'une partie des saules).
- ▢ **Curage** : les eaux de ruissellement amènent avec elles des particules fines qui comblent peu à peu la zone d'eau libre. Le curage permettra le maintien d'une zone d'eau libre favorable à la reproduction des amphibiens et odonates.
- ▢ **Aménagement hydraulique** : le caractère très temporaire de la zone humide permet d'éviter l'empoisonnement de la zone humide, cependant il limite aussi le potentiel d'accueil écologique du site. Un aménagement permettant de réduire le débit sortant est donc prévu avec pour conséquence une durée d'inondation du site plus importante et un meilleur soutien de l'étiage du ruisseau de l'Egotay.
- ▢ **Plantation de haie** : la plantation d'une haie permettra de limiter l'apport en polluant venant de la route par effet de filtration. De plus, la haie pourra aussi jouer un rôle dans le déplacement de la faune ou la nidification des passereaux.

La seconde partie des travaux est à visée pédagogique :

- ▢ **Pose d'un ponton en bord d'eau** : un platelage permettant d'accéder au point d'eau sera posé, il permettra l'observation de la faune.
- ▢ **Pose d'un panneau de sensibilisation** : un panneau pédagogique avec pour thème le rôle des zones humides, sa faune et sa flore sera posé sur l'air en aval de la zone humide permettant au grand public d'obtenir des informations en tout temps.

Autorisation de travaux :

De la même façon que pour la zone humide de Fondoire, des démarches préalables aux travaux ont été entreprises dès le début de l'année 2021 pour s'assurer que les travaux projetés ne relèvent pas d'une procédure au titre de la loi sur l'eau. Les réponses obtenues ont été les mêmes que pour Fondoire avec la confirmation qu'aucune procédure de demande d'autorisation ou déclaration préalable n'était nécessaire à la réalisation des travaux. Quelques recommandations identiques à la zone de Fondoire nous ont toutefois été faites par la DDT. Voir le détail de la démarche et des recommandations page 41.

Ce retour de la DDT obtenu, un travail de recherche des propriétaires et de concertation a été mené en collaboration avec Saint-Etienne-Métropole afin d'obtenir un accord d'intervention sur les parcelles concernées et d'envisager la gestion future du site.

Gestion foncière

La zone humide de Bécizieux répartie sur deux parcelles cadastrales appartient dans son intégralité à un seul propriétaire privé, Monsieur Guy Martin.

Une première rencontre avec M Martin a permis de lui présenter le projet, les travaux prévus et d'entamer les négociations pour obtenir un accord de mise à disposition et d'intervention sur les parcelles.

À l'issue de cette rencontre, M Martin nous a fait part de sa volonté de se séparer d'une partie de la parcelle D513 en procédant à un échange avec la ville de Saint-Étienne, propriétaire de la parcelle D1613, convoitée par M Martin et située au-dessus du cimetière de Roche la Molière, à quelques centaines de mètres de distance de la zone humide. Ce souhait était motivé par une question de sécurité routière et de responsabilité en cas d'accident. En effet, vis-à-vis de la proximité de la route avec la zone humide, M Martin émettait une crainte qu'un accident routier puisse l'impliquer pénalement si un véhicule venait à se retrouver dans la zone humide.

En 2018, SEM avait déjà envisagé une acquisition foncière de la zone humide dans le cadre du CVB, mais les négociations avec M. Martin n'avaient jamais abouti. Les services de SEM ont donc été contactés pour connaître l'historique des négociations et mener de concert la suite des discussions.

Au départ des négociations, l'accord passé avec M. Martin était donc le suivant :

L'échange d'un bout de la parcelle 513 section D appartenant à Guy Martin contre la parcelle 1613 section D au-dessus du cimetière appartenant à la ville de Saint-Étienne.

Pour la parcelle D 1702, en partie nord du site et située au-dessus du chemin d'accès au cimetière, M Martin n'a pas autorisé notre intervention sur sa parcelle. Ce qui a fait avorter une partie du projet prévisionnel.

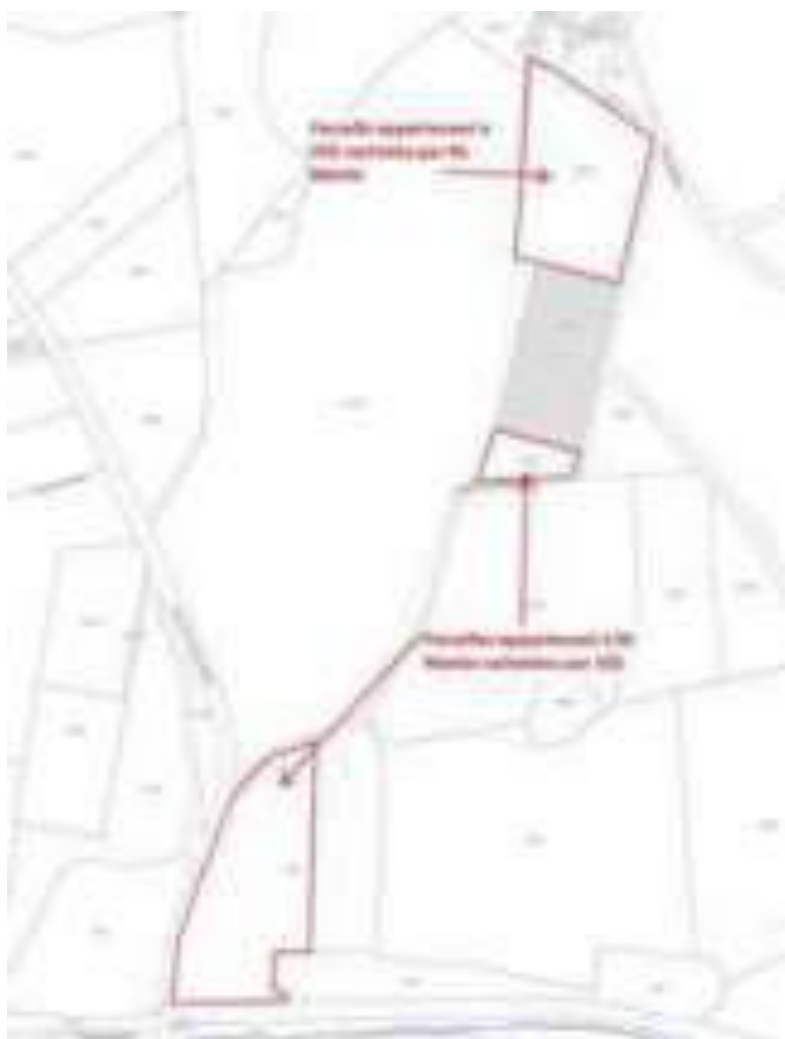
La requête de M Martin quant à l'échange de parcelles a demandé plusieurs étapes et échanges avec les organismes concernés par la demande.

En effet, le service foncier de la ville de Saint-Étienne, à l'annonce de la demande d'échange, a mis en évidence que la parcelle D1613, était un emplacement réservé en vue de l'extension du cimetière de Beaulieu. Projet d'extension déjà en pourparlers depuis 2010, cette parcelle classée Nc autorise notamment des constructions liées au cimetière. Le cimetière étant exploité par la ville de Saint-Étienne et par Roche-la-Molière, l'avis des deux services concernés a dû être demandé avant d'initier toute procédure d'échange.

À leur consultation, les services de Roche la Molière nous ont indiqué qu'une reprise des concessions était en cours ce qui éviterai un agrandissement du cimetière dans l'immédiat. De plus, un accord a finalement été trouvé avec les deux communes pour réaliser l'échange tout en conservant une possibilité d'extension du cimetière vers le sud, ceci en ajoutant aux négociations une troisième parcelle, la D497 située au sud du cimetière, aussi en propriété de M Martin.

Le schéma de transaction accepté à ce stade par les communes était donc le suivant :

N° Parcelle et situation	Propriétaire actuel	Futur propriétaire
Partie ouest de D513 ZH le long de l'Egotay (+/- 7500m ²)	M. Martin	SEM ou VSE (pas d'importance pour M. Martin, du moment que ce n'est plus la sienne)
D497 - au sud du cimetière - 1201m ²	M. Martin	VSE pour future extension du cimetière
D1613 - au nord du cimetière - 7117m ²	VSE	M. Martin



Au départ, suivant ce schéma, la transaction envisagée était double avec un échange des deux parcelles au nord et au sud du cimetière et l'achat par SEM de la zone humide via le CVB.

L'idée que SEM se porte acquéreur de la parcelle de M Martin a finalement été abandonnée. M Martin ne souhaitant pas obtenir d'argent, le simple échange sans soule (= sans échange d'argent) de ses deux parcelles contre la parcelle de la ville de Saint-Étienne a permis de clôturer plus facilement les négociations.

Il a également été convenu que les frais de notaire liés à cette transaction seront supportés par la Ville de Saint-Étienne.

Carte 12 : Schéma échange de parcelles

Une promesse d'échange a donc été rédigée en ce sens entre la ville de Saint-Étienne et Guy Martin ; condition requise par M Martin pour que le SMAGL puisse obtenir son autorisation de travaux sur la zone humide.

Parallèlement, une convention propre à la réalisation des travaux (contexte des travaux, détail des opérations prévues, engagement des parties) entre le SMAGL, M Martin, la ville de Saint-Étienne et SEM a été établie. Celle-ci mentionne l'échange foncier prévu et l'accord de réalisation des travaux avant même la réalisation de la transaction. Cette convention a notamment vocation à énumérer les

engagements et obligation de chaque partie vis-à-vis du propriétaire actuel et futur et a permis la réalisation des travaux dès l'automne 2021 avant que la subvention n'arrive à échéance.

Travaux réalisés :

Après cette phase de concertation, une partie des travaux de génie écologique ont débuté en février 2022.

Entretien de la végétation :

Ce travail a été confié à l'entreprise BRUSQ Paysage qui a réalisé l'abattage/arrachage et le broyage des ligneux présents sur le site (saules et aulnes). L'intervention a eu lieu entre le 1^{er} et 11 février 2022. Une méthode douce a été choisie pour rouvrir la zone humide colonisée par la végétation tout en préservant au maximum le substrat de la zone humide. La technique employée a consisté à utiliser un treuil pour arracher les arbres un à un. Une fois au sol, les arbres ont été tronçonnés et le bois entassé par petits tas en attendant d'être broyé. La zone humide étant très inondée lors de l'intervention, l'utilisation d'une barque pour aller chercher les sujets au milieu de l'eau a été nécessaire.



Photo 30 : Arrachage des saules au treuil



Photo 31 : Broyage des ligneux

Le broyat obtenu a été disposé en plusieurs points sur la parcelle en remontant le long de la route. Ceci dans le but d'être utilisé pour la paillage de la haie à planter. Le surplus de broyat a été utilisé pour un chantier de plantation programmé dans le cadre du PAEC chez un agriculteur de la commune. Ce dernier est venu chercher lui-même le broyat à l'aide de son tracteur.

Curage :

Cette intervention a aussi été confiée à l'entreprise BRUSQ Paysage, qui a curé une partie de la zone humide. Le curage a eu lieu le 14 février, date retenue en fonction du plan de charge de l'entreprise, et s'est déroulé sur une journée. Le curage a été réalisé à l'aide d'une mini pelle depuis le bord de la route et le chemin communal. Un arrêté concernant la circulation avait été pris afin de pouvoir intervenir depuis la route, mettant pour quelques heures la circulation en alternance par la pose de feux de travaux.

Seule la partie la plus fréquemment en eau a été curée, correspondant à la partie sud/sud-ouest de la zone humide, à l'angle du chemin et de la route. Les boues de curage ont été étalées sur les bords de la zone humide afin de permettre le retour à l'eau des éventuels organismes présents dans les boues (larves d'insectes par exemple), recommandation également donnée par la DDT.

Plantation de haies

La plantation a été réalisée par l'équipe technique du SMAGL le 15 février 2022. Au préalable, le sol avait été préparé pour la plantation à l'aide d'un rotovator, et les trous pour accueillir les plants creusés à la tarière. Au total, 180 plants au label « végétal local » ont été commandés à la pépinière Lachaze. Ce label assure des arbres et arbustes issus de graines ou boutures dont l'origine locale est certifiée. Cela permet d'obtenir des plants plus résistants aux conditions pédoclimatiques et aux maladies, car il s'agit de plants adaptés au sol et au climat local poussant souvent de manière spontanée dans le paysage environnant. Le choix des essences se compose d'un mélange d'arbres et arbustes à racines nues de 17 essences différentes. La diversification des essences au sein de la haie est primordiale. Elle permet une meilleure adaptation au changement climatique et sera plus intéressante pour la faune, notamment pour les pollinisateurs, en donnant des fleurs et fruits une grande partie de l'année. Le mélange d'arbres et arbustes permettra aussi de donner différentes strates à la haie.



Photo 32 : Plantation et paillage de la haie

Sur ce site la haie aura principalement deux fonctions : filtrer les polluants provenant de la route grâce au système racinaire et favoriser le déplacement et l'accueil de la faune. La haie a été plantée en doubles rangs sur un linéaire de 90 m allant de la zone humide jusqu'au chemin carrossable montant au cimetière de Beaulieu. Chaque plant a été espacé d'environ 1 mètre et les deux rangs plantés en quinconce. Avant plantation, chaque plant a été praliné. Le pralinage consiste à tremper les racines nues dans un mélange liquide de terre et de bouse. Il sert à envelopper les racines et favorise l'adhérence de la terre fine lors de la plantation. Après plantation, la haie a été paillée. Le paillage de la haie vise à protéger les racines du froid, à conserver l'humidité du sol et à limiter le développement d'herbes indésirables. Il a été effectué avec le broyat obtenu des arbres et arbustes abattus sur le site.

Le suivi de la haie effectué au printemps/été 2022 a laissé apparaître un bon taux de reprise des végétaux.



Photo 33 : Zone humide de Bécizieux avant travaux



Photo 34 : Zone humide de Bécizieux après travaux

Travaux automne-hiver 2022 :

La fin des travaux s'est consacrée au volet pédagogique et à la mise en valeur de la zone humide pour le grand public.

☛ Pose d'un ponton et d'un panneau pédagogique

Afin de valoriser la zone humide auprès du public, un ponton accessible aux promeneurs depuis le chemin communal a été créé. L'emplacement et la forme du ponton ont été choisis de façon à avoir une vue d'ensemble de la zone humide et de pouvoir s'avancer sur celle-ci grâce à sa structure sur pilotis. L'ossature a été sélectionnée en bois naturel, en mélèze pour la partie ponton et en robinier faux acacia pour les pieds qui peuvent être soumis à une immersion temporaire. Ces bois sont naturellement résistants à l'humidité et évite le recourt à des bois traités type « pin classe IV » susceptible de relargués des polluants dans l'eau.

Les dimensions du ponton de 3 mètres par 2,50 mètres permettent à plusieurs personnes à la fois d'accéder à cet observatoire de la faune. Il est également adapté au PMR et dispose d'un garde-corps à barreaux conforme aux normes de sécurité.

L'implantation du panneau pédagogique a été choisi directement intégrée au ponton grâce à un système de pupitre incliné et encastré dans le garde-corps, sur lequel le panneau pédagogique est fixé.

Le contenu et la mise en forme du panneau pédagogique ont été créés par les membres du SMAGL afin de décrire ce qu'est une zone humide, les menaces pesant sur cet habitat d'exception, ses fonctions, les travaux entrepris sur le site et les espèces qu'il abrite tel que le Cuivré des marais. L'objectif de ce panneau est de fournir au grand public des informations en tout temps.

L'entreprise qui a été sélectionnée pour la fabrication du ponton et du panneau pédagogique est Rondino. Le montage et la pose de ces aménagements ont quant à eux été confiés à l'entreprise MM. Aménagement. La phase de conception technique et l'installation de l'ensemble se sont déroulées en fin d'année 2022 avant l'échéance de la subvention.



Photo 35 : Ponton de la zone humide de Bécizieux



Photo 36 : Panneau pédagogique

Aménagement hydraulique

Les travaux d'aménagement hydraulique ont été abandonnés par manque d'une étude préalable récente permettant de connaître précisément le fonctionnement hydrologique de la zone humide.

L'idée initiale était d'installer un système de gestion du niveau d'eau, type vanne guillotine ou batardeau. Les devis demandés dans ce sens prévoyaient l'installation du dispositif au niveau du trop-plein déjà existant, passant sous le chemin communal, entre la zone humide et le ruisseau de l'Egotay. Cependant, nous nous sommes aperçus qu'un écoulement continu de la zone humide s'opère par-dessous la route, alimentant les prairies de l'autre côté de celle-ci.

L'installation risquait donc d'être inutile tant que le drain permettant l'écoulement de l'eau n'était pas localisé et colmaté. Malgré les tentatives pour le localiser rien n'était visible depuis la zone humide, y compris lorsque celle-ci était asséchée.

Ainsi, afin de ne pas endommager la zone humide et de la préserver en l'état actuelle, le SMAGL a préféré ne pas réaliser cette partie des travaux. Cette décision a été renforcée par l'absence complète puis partielle de la chargée de mission entre septembre et décembre 2022, période à laquelle nous devons terminer les travaux.

Financement

Le cout total de ces 3 actions cumulées était budgétisé à 36 995 €. La fiche action déposée au printemps 2019 a été validée en commission permanente de la région en décembre 2019.

Une première demande d'acompte d'un montant de 14 490 € a été réalisée en 2021 pour les travaux effectués sur les mares.

La demande du solde d'un montant de 13 175,91€ a été réalisée en début d'année 2023 pour les travaux effectués sur les deux zones humides.

À l'issue du programme, le montant total des dépenses présentées s'élève à 34 582,39€.



c. Appel à manifestations d'intérêt « efficacité des mesures de gestion Natura 2000 - Période 2019 -2023»

Dans leur analyse du dispositif Natura 2000 en France, le CGAAER et le CGEDD déclarent que « l'évaluation des résultats en termes d'état de conservation à l'échelle des sites est sans doute un des domaines où le modèle Natura 2000 à la française peut progresser » et recommandent de « mettre à disposition des acteurs de terrain des outils simples et opérationnels permettant d'apprécier l'efficacité des actions engagées, à l'échelle des sites ». Des travaux préliminaires engagés par l'UMS PatriNat, à partir de bibliographie, de recueils de suivis locaux et d'enquêtes auprès d'acteurs du réseau ont montré la nécessité de mobiliser des moyens spécifiques pour engager ces travaux d'évaluation, peu soutenus par les dispositifs nationaux et communautaires actuels et favoriser le retour d'expérience vers l'ensemble des gestionnaires d'aires protégées afin de s'inscrire dans une logique de gestion adaptative.

Aussi, l'OFB et le Ministère chargé de l'Écologie ont mandaté l'UMS PatriNat pour concevoir la méthodologie d'évaluation globale de l'efficacité du réseau Natura 2000 au regard des objectifs de la politique et assurer l'analyse des résultats aux trois échelles : nationale, sites et parcelle.

Dans ce cadre, deux appels à manifestation d'intérêt visant à évaluer l'efficacité de mesures de gestion Natura 2000 ont vu le jour en 2019. Un premier concernant les actions de réouvertures de milieux ouverts et un second concernant la création/restauration de mares.

Le SMAGL étant très impliqué dans ce type d'actions (plus de 20ha rouverts et 50 mares créées au cours des 3 dernières années) deux dossiers de candidature ont été déposés (1 pour chaque action) afin de suivre précisément et de manière rigoureuse l'évolution des milieux suite à la mise en place du contrat Natura 2000 des côtes de la Pararie à Saint-Victor sur Loire.

Chaque projet d'évaluation est composé d'indicateurs socles (obligatoirement réalisés) et d'indicateurs optionnels. Le tout permet d'évaluer précisément l'impact des différentes actions de gestion sur le milieu considéré. Le détail des indicateurs choisis est détaillé ci-dessous.

Évaluation de l'efficacité des mesures de gestion Natura 2000 - MARES

L'écosystème de la mare est un milieu riche qui abrite de nombreuses espèces de faunes et de flores et permet la survie d'une multitude d'espèces qui s'y reproduisent, s'y nourrissent ou s'y abreuvent.

Le SMAGL a restauré 3 anciennes mares dans le cadre du contrat N2000 des côtes de la Pararie, 2 d'entre elles seront suivies dans le cadre de l'AMI. À cela s'ajoute 2 mares témoins gérées par 2 agriculteurs différents, mais à proximité du site géré.

L'intégralité du suivi est composée de 7 indicateurs socles et 4 indicateurs optionnels détaillés dans le tableau ci-dessous, les suivis botaniques sont réalisés par FNE Loire. L'indicateur sur les coléoptères aquatiques BAOM3 n'a pas été choisi.



ID	Indicateur	Structure	2019	2020	2021	2022	2023
SM1	Description de la mare et de ses abords	SMAGL	X	X	X	X	X
SM2	Questionnaire actions réalisées sur la mare et ses abords	SMAGL	X	X	X	X	X
SM3	Photographies	SMAGL	X	X	X	X	X
SM4	Cartographie et relevés phytosociologiques	FNE Loire	X				X
SM5	Stade d'évolution et végétation de la mare	SMAGL	X	X	X	X	X
SM6	Hydrologie et physico-chimie de l'eau	SMAGL	X	X	X	X	X
SM7	Atterrissement	SMAGL	X	X			X
BAOM 1	Flore	FNE Loire	X	X	X	X	X
BAOM 2	Amphibiens	SMAGL	X	X	X	X	X
BAOM 4	Odonates	SMAGL	X		X		X
BAOS1	Connectivité et mosaïque dans et hors site Natura 2000	SMAGL	X				X

Le détail du contenu des indicateurs se trouve dans le carnet du cadre méthodologique de l'action.

Après chaque campagne de terrain, le SMAGL rend à l'OFB un rapport annuel ainsi que l'ensemble des données récoltées sur la période concernée.

Le coût total des 5 années de suivis est de 19 632.50 € financé à 100% par l'OFB dont 2 887.50€ de prestation FNE Loire.

Évaluation de l'efficacité des mesures de gestion Natura 2000 – MILIEUX OUVERTS

Dans le cadre du contrat Natura 2000 des côtes de la Pararie, le SMAGL a rouvert une dizaine d'hectares de milieux embroussaillés avec pour objectifs le retour à des prairies naturelles. Le SMAGL a intégré ces prairies dans le protocole de suivi proposé par l'OFB et l'UMS Patrinat afin d'évaluer de manière scientifique l'efficacité de l'action de réouverture et de maintien des milieux ouverts.

Le protocole est composé de 7 indicateurs socles et de 4 indicateurs optionnels choisis par le SMAGL. Les suivis botaniques sont réalisés par FNE Loire de même que l'inventaire des orthoptères, les autres indicateurs sont mis en place en interne par le SMAGL.



ID	Indicateur	Structure	2019	2020	2021	2022	2023
S1	Description de l'unité de gestion (UG)	SMAGL	X				
S2	Questionnaire des pratiques de gestion	SMAGL	X	X	X	X	X
S3	Photographies	SMAGL	X	X	X	X	X
S4	État de conservation	SMAGL	X				X
S5	Cartographie et relevés phytosociologiques	FNE Loire	X				X
S6	Cartographie d'embroussaillage	FNE Loire	X	X			X
S7	Profondeur du sol	SMAGL	X				
BAO1	Flore et physionomie de la végétation	FNE Loire	X		X		X
BAO2	Rhopalocères et zygènes (STERF)	SMAGL	X	X	X	X	X
BAO3	Orthoptères	FNE Loire	X		X		X
BAO5	Pâturage	SMAGL	X	X	X	X	X

Le détail du contenu des indicateurs se trouve dans le carnet du cadre méthodologique de l'action.

Après chaque campagne de terrain, le SMAGL rend à l'OFB un rapport annuel ainsi que l'ensemble des données récoltées sur la période concernée.

Le cout total des 5 années de suivis est de 20 257.50 € financé à 100% par l'OFB dont 7 837.50 € de prestation FNE Loire.

BILAN 2022

L'année 2022 a permis une réalisation efficace des suivis pour les mares et les milieux ouverts. La finalisation des travaux de réouverture / création de mares à l'hiver 2019 a été cruciale au réel démarrage du suivi de certains indicateurs qui n'avaient pas pu être évalués correctement en 2019. Ces suivis ont donc été reprogrammés en 2020, en plus du suivi prévisionnel de l'année. En cette quatrième année, aucun facteur limitant n'a contraint le calendrier des suivis.

Plusieurs faits marquants pour cette année :

- **Gestion** : Milieux ouverts 2022 – Poursuite du pâturage des parcelles sur plusieurs petites périodes successives (de 8 à 14 jours) entre mars et octobre 2022 en alternance entre les deux parcs de pâturage. Aucun autre type d'entretien n'a été fait par l'agriculteur. Cependant, celui-ci envisage un broyage début 2023 pour supprimer la ronce et le genêt à balais qui ont envahi une partie des terrains malgré le pâturage.



Photo 37 : Prairie pâturée Chénieux juillet 2022

Pour la zone témoin, située sous une ligne électrique, un broyage de la végétation est régulièrement effectué par RTE. Une partie du témoin avait fait l'objet d'un broyage en novembre 2021. Aucun entretien n'a été réalisé en 2022.

- Gestion** : Mares 2022 - La mare G2 a fait l'objet d'un faucardage manuel de la végétation en février avec étalement de la végétation sur les berges, ceci afin de limiter la prolifération de la glycérie.



Photo 38 : Mare G2 avant faucardage



Photo 39 : Mare G2 après faucardage

Pour la mare T1, fin d'hiver/début printemps 2022, l'agriculteur des terrains où est située la mare a réalisé un broyage de la végétation des berges. Dans le même temps, il en a profité pour améliorer la mise en défens en écartant les piquets du bord de la mare de manière à l'élargir et empêcher les vaches de s'approcher trop près de la berge. Le débroussaillage a été constaté début mai lors du second passage pour le BAOM2. Cette action n'a pas été réalisée à la demande du SMAGL, mais à l'initiative de l'agriculteur.

La mare a ensuite été curée en juillet 2022 par l'agriculteur des terrains. La période d'intervention est notée approximativement, car le SMAGL a constaté le curage lors de son suivi SM3. Cette intervention a été réalisée sans en avoir informé le SMAGL. La période choisie par l'agriculteur a probablement eu un impact important sur la faune et la flore pouvant être présente dans la mare, voir détruit des espèces. Suite à cette découverte, nous avons souhaité



Photo 40 : Mare T1 curée cet été

échanger avec l'agriculteur et lui rappeler les suivis en cours sur cette mare. Avec la période de sécheresse intense et prolongée que nous avons connu cet été 2022, l'objectif de son intervention était en creusant de récupérer de l'eau pour ses bêtes et d'équiper la mare d'un tuyau. D'après l'agriculteur au moment de son intervention la mare était complètement sèche.



Pour la mare T2, une mare d'environ 30-40m² a été nouvellement créée à proximité immédiate de la mare T2 sans demande préalable et sans en avoir informé le SMAGL. Cette intervention s'est déroulée en pleine période estivale et sur une zone humide abritant une végétation et une faune typique de ce type de milieu. La création de cette mare a probablement eu un impact sur les espèces présentes à cette époque provoquant soit leur destruction ou leur dérangement. De plus, cette mare creusée juste à côté de la mare témoin risque de biaiser le suivi en attirant au printemps prochain une partie des espèces qui d'ordinaire se seraient dirigées et reproduites dans notre mare témoin. Un suivi de la mare nouvellement créée sera peut-être à privilégier pour quantifier ce biais.

Photo 41 : Nouvelle mare créée cet été à côté de la mare T2

- ☞ **Climat** : Après échange avec l'agriculteur responsable de la gestion pastorale des parcelles, la troisième année de pâturage sur ce site a été moyennement satisfaisante. Comme en 2020, le site a connu une grosse période de sécheresse. En plein été, le pâturage a été compromis par les fortes chaleurs qui ont complètement grillé les prairies, imposant aux agriculteurs d'utiliser leur stock de fourrage engrangé l'année dernière. Un renouvellement en herbe a toutefois pu s'opérer en automne avec le retour des précipitations. La ressource en herbe d'un point de vue quantitatif et qualitatif a globalement été moyenne toute la saison, et cela sur l'ensemble des parcs de pâturage. Le pâturage a toutefois pu se dérouler sans longue période d'interruption. Les mares et leurs systèmes d'abreuvements n'ont pas été opérationnels toute l'année notamment en période estivale.

☞ **Biodiversité** :

Amphibiens : En 2022 comme en 2021, il n'y a pas eu de reproduction du sonneur dans la mare G1, mais l'espèce y a été observée cette année du 10/05 au 12/05. La sécheresse importante de cette année n'a pas permis de le revoir plus tardivement dans la saison. Comme en 2021, la mare T1 a également été fréquentée par le sonneur observé une seule fois le 12/05/22. Les autres mares n'ont pas accueilli l'espèce.

De manière générale, les suivis amphibiens 2022 ont été plus intéressants que l'année précédente avec plus d'individus observés et l'apparition de nouvelles espèces dans certaines mares. La capture à l'aide d'amphicaptifs a également beaucoup mieux fonctionné cette année qu'en 2021.

En termes de diversité d'espèce ont été observés :

- Triton alpestre (T2)
- Triton palmé (T1, T2, première observation pour G2)
- Larve de Salamandre tachetée (T1, T2, G1, G2)
- Grenouille agile (première observation pour G2)
- Complexe des grenouilles vertes (première observation pour T1 et G2)
- Sonneur à ventre jaune (G1 et T1).

Odonates : Pas de suivi cette année pour cet indicateur.

Rhopalocères : En 2022, sur l'ensemble du suivi et tout transect confondu, une diversité spécifique similaire à 2021 a été recensée (32 esp en 2022, 31 esp en 2021, contre 36 esp en 2020). La tendance générale de 2022, en comparaison des années précédentes, semble toutefois indiquer un déclin du nombre d'espèces observées en fin de saison, c'est-à-dire à partir du mois de juillet. Nous sommes passés de 20 espèces observées (tous transects confondus) en juillet 2021 à 13 espèces en 2022. Ce constat est le même en août, avec 22 espèces en 2021 contre 10 en 2022. Cette différence flagrante ne s'était jamais observée depuis le début du suivi en 2019.

☞ **Dégradation** : Contrairement à 2020, les terrains n'ont pas été dégradés par les sangliers. Les vaches ont été retirées des parcs vers début octobre. L'agriculteur a utilisé des pierres à sel et cabane à veaux. L'installation de ces éléments a pour conséquence de créer des zones de piétinement important qui dégrade le sol localement. L'impact de cette pratique a toutefois été moins marqué cette année.

Les suivis à la charge du SMAGL ont été réalisés en 2022 par la chargée de mission Natura 2000 avec l'assistance ponctuelle de Margot GALLARDO, technicienne au syndicat ou de volontaire en service civique. La gestion technique du dossier, la saisie des données et la rédaction des rapports sont également reléguées à la chargée de mission Natura 2000.

d. Appel à manifestations d'intérêt « efficacité des mesures de gestion Natura 2000 - Période 2021-2025 »

Dans le même contexte que les deux appels à manifestations d'intérêt précédent, un nouvel appel visant à évaluer l'efficacité de mesures de gestion Natura 2000 sur les haies a vu le jour en 2020.

Déjà lancé dans deux projets similaires, le SMAGL a souhaité renouveler son implication dans cette démarche afin de suivre précisément et de manière rigoureuse l'évolution d'une haie plantée en janvier 2020 dans le cadre du projet agroenvironnemental et climatique.

Ce projet d'évaluation est composé d'indicateurs socles (obligatoirement réalisés) et d'indicateurs optionnels. Le tout permet d'évaluer précisément l'impact des différentes actions de gestion sur la haie considérée. Le détail des indicateurs choisis est détaillé ci-dessous.

Évaluation de l'efficacité des mesures de gestion Natura 2000 – Haies

Les haies sont des éléments paysagers de haute importance pour la biodiversité. À la fois lieu de vie, de refuge et de déplacement pour la faune, elles accueillent un grand panel d'espèces. Elles permettent la nidification des oiseaux et le cycle de vie des papillons (plante hôte). Elles nourrissent les oiseaux, micromammifères et pollinisateurs grâce à la production de fruits, gaines, nectar et pollen. Elles servent de terrain de chasse aux chiroptères et de refuge face aux prédateurs (reptiles, micromammifères). La haie est ainsi un élément indispensable à la survie des espèces et constitue un milieu de grande valeur écologique. Elle joue un rôle de corridor écologique vers des espaces de vies plus propices (réservoirs de biodiversité) et participe au maintien de certaines espèces sur un site. À ce titre, la haie est un

élément structurant du paysage et fait partie intégrante de la trame verte d'un territoire. Du point de vue agricole, ces haies sont valorisables par les nombreux services écosystémiques qu'elles rendent aux exploitants (lutte contre l'érosion et l'inondation, ombrage pour le bétail...).

Dans le cadre du PAEC, des journées techniques de plantation de haies sont prévues et visent à améliorer la connectivité des haies au sein du territoire de Saint-Étienne Métropole et à renforcer la trame verte globale. Le SMAGL a intégré l'une de ces haies dans le protocole de suivi proposé par l'OFB et l'UMS Patrinat Patrinat afin d'évaluer de manière scientifique l'efficacité de ces plantations sur la biodiversité environnante.

L'intégralité du suivi est composée de 5 indicateurs socles et 4 indicateurs optionnels détaillés dans le tableau ci-dessous, les suivis chiroptères seront réalisés par la LPO Loire. Les indicateurs sur la Flore BAO1 et sur les arthropodes du sol BAO4 n'ont pas été choisis.

ID	Indicateur	Structure	2021	2022	2023	2024	2025
SH1	Description de la haie et de ses abords	SMAGL	X	X	X	X	X
SH2	Questionnaire des pratiques de gestion	SMAGL	X	X	X	X	X
SH3	Photographies	SMAGL	X	X	X	X	X
SH4	Carte de structure et de composition de la haie	SMAGL	X	X	X	X	X
SS1	Connectivité	SMAGL	X				X
BAO2	Avifaune	SMAGL	X		X		X
BAO3	Pollinisateurs	SMAGL	X	X	X	X	X
BAO5	Reptiles	SMAGL	X	X	X	X	X
BAO6	Chiroptères	LPO Loire	X	X	X	X	X

Le détail du contenu des indicateurs se trouve dans le carnet du cadre méthodologique de l'action.

Après chaque campagne de terrain, le SMAGL rend à l'OFB un rapport annuel ainsi que l'ensemble des données récoltées sur la période concernée.

Le cout total des 5 années de suivis est de 29 881.67 € financé à 100% par l'OFB dont 12 375 € de prestation LPO Loire.

BILAN 2022

L'année 2022 est la seconde année de suivi de la haie. Comme l'année précédente, l'agriculteur n'a effectué aucune gestion ni sur la haie ni sur la bande enherbée. Cependant, les abords de la haie, c'est-à-dire la prairie voisine, a été fauchée début mai puis 3 périodes de pâturage de quelques jours se sont succédé. L'année 2022 qui a été très sèche par rapport à 2021 n'a pas favorisé la pousse des arbres.

En ce qui concerne les suivis faune, quelques faits marquants sont à relever :



Pollinisateurs : 22 espèces de papillons ont été identifiées pour 265 individus, contre 20 espèces avec 223 individus en 2021. L'augmentation du nombre d'individus se remarque notamment sur les espèces de Demi-Deuil, Myrtil et Tristan. À l'inverse, très peu de bourdons/abeilles ont été comptés à proximité de la haie, 54 individus en 2022 contre 173 en 2021. Un lien est peut-être à faire avec la fauche précoce. Lors du passage de mai, des chenilles de Paon du jour ont été observées sur la végétation (de l'ortie) au pied de la haie.

Reptiles : Les 15 plaques reptiles ont été posées le 25 février. Au total 6 passages ont été réalisés entre le 28/03 et le 16/06. Cette année aucune plaque n'a été dérobée. Un juvénile de couleuvre verte et jaune a été observé lors du 4^e passage le 23/05 au cours d'une journée orageuse. Comme l'année dernière nous avons également trouvé des micromammifères sous les plaques.



Photo 42 : Juvénile de couleuvre verte et jaune

Chiroptères : Le suivi chiroptère a été réalisé par la LPO et a donné une deuxième liste d'espèces sur la zone d'étude. Au total 19 espèces ont été identifiées sur les deux passages, par rapport à l'année dernière le Petit Rhinolophe n'a pas été recontacté. Le grand murin non plus, bien que noté sous le complexe « Grand murin/petit murin ». La Noctule commune et la Noctule de Leisler, ainsi que le Murin de Bechstein (répertorié comme vulnérable au niveau régional) ont quant à eux été recontactés en 2022. 3 nouvelles espèces ont été identifiées : le murin à moustache, le murin d'Alcathoé et l'oreillard roux.

e. Atlas de Biodiversité Communale

Présentation du contexte et de la démarche ABC

Les ABC sont des démarches qui permettent d'acquérir une meilleure connaissance de la biodiversité au niveau communale ou intercommunale et qui doivent permettre de constituer une aide à la décision pour les collectivités concernées afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel.

Sur le territoire du SMAGL, le secteur des gorges est très bien connu notamment grâce à la présence de dispositifs tel que la RNR ou Natura 2000, mais ces dispositifs ne couvrent que 20% du territoire total du SMAGL. Il semblait donc intéressant d'étendre la connaissance des milieux naturels et des espèces à la totalité de notre territoire. D'autant plus que ces secteurs méconnus avant l'ABC possédaient un fort potentiel de par leur proximité avec le réservoir biologique des gorges de la Loire et que l'on y savait la présence d'habitats rares dans les gorges (zones humides).

Partant de ce constat, le SMAGL s'est lancé en 2018 dans un premier projet d'ABC portant sur 6 des 7 communes de son territoire. Ce projet sur 3 ans a permis de produire plus de 40 000 données naturalistes soit autant que sur les 40 années précédentes, de découvrir plusieurs espèces à forts enjeux sur le territoire (chat forestier, cuivré des marais), de cartographier 7 000 hectares de milieux naturels et plus de 600 points d'eau. La plus-value en termes de connaissance est très importante et a permis d'initier la remise en cohérence du périmètre Natura 2000 avec les enjeux du territoire.

Outre l'amélioration des connaissances naturalistes (habitats et espèces), ce projet permet d'impliquer les habitants en leur faisant découvrir la biodiversité présente sur leur commune via des actions de

mobilisation citoyenne, sciences participatives ou sorties nature ouvertes gratuitement à tout public. L'objectif final est aussi d'informer les élus des enjeux de biodiversité présents sur leur territoire. L'ABC doit permettre d'orienter les projets environnementaux des communes et d'intégrer la biodiversité aux réflexions d'aménagement et de gestion de l'espace naturel.

Au dépôt du premier projet en juillet 2017, il avait été décidé de ne pas prendre en compte la commune de Saint-Just Saint-Rambert, car il nous semblait impossible d'atteindre le niveau de connaissance souhaité sur cette commune de plus de 40km² dans les 3 ans du projet. Fort de notre première expérience dans la réalisation des ABC, nous souhaitons finaliser le diagnostic du territoire en réalisant l'ABC de la commune de Saint-Just Saint-Rambert, ceci avec la même méthodologie, le même effort de prospection et le même degré d'expertise.

Suite à l'ouverture de l'appel à projets ABC en juillet 2020, une candidature a été déposée pour cette unique commune en septembre 2020. Notre projet d'ABC a été retenu fin janvier 2021.

L'Atlas de biodiversité de Saint-Just-Saint-Rambert

Afin de mener à bien ce projet sur 2 ans, un programme d'actions a été établi sous la forme d'un calendrier prévisionnel. Ce programme se divise principalement entre travail de terrain, sensibilisation et communication.

Actions	Résultats prévus	Début	Fin
Lancement de l'ABC	Réunion de démarrage (élus, habitants)	01/2021	03/2021
	Collecte et analyse des données	01/2021	03/2021
	Plan de prospections	01/2021	03/2021
Prospections	Cartographie des habitats (typologie EUNIS, mares, haies...)	03/2021	12/2021
	Inventaires faune	03/2021	07/2022
	Analyse TVB	06/2022	12/2022
	Diffusion et intégration des données	06/2022	12/2022
Sensibilisation	Animation auprès des habitants	04/2021	12/2022
	Inventaires participatifs	04/2021	12/2022
Rendu	Atlas cartographique de synthèse + rapport	06/2022	10/2022
	Plan d'action en faveur de la biodiversité	06/2022	10/2022
	Réunion de restitution	10/2022	12/2022

Tableau : Calendrier des actions du projet ABC



Lancement du projet

En amont du projet, la commune s'est montrée particulièrement intéressée et investie. En effet, la candidature à cet ABC découle principalement d'une sollicitation de la commune suite à la mise en place d'une commission environnement au sein de la nouvelle équipe communale. La réunion officielle de lancement de l'ABC avec les élu·es s'est déroulée le 27 mai 2021. Ensuite, de façon régulière, des points ont été organisés avec Mme Flora GAUTIER, élue à l'environnement, de manière à l'informer du déroulement de l'ABC et opérer un relais communal.

Pour la partie amélioration des connaissances naturalistes, avant le démarrage du projet, une compilation des données faune connue sur la commune a été réalisée afin de faire un premier état des lieux des connaissances. Ce travail réalisé pour chaque groupe d'espèce (oiseaux, libellules, papillons, amphibiens, reptiles, chauves-souris et autres mammifères) a permis de s'apercevoir de la présence de secteur sous prospecté et donc d'orienter les recherches vers ces endroits en priorité. Il a aussi mis en évidence la présence de certaines espèces patrimoniales ayant été recensées il y a plusieurs années en arrière ; et pour lesquels des recherches spécifiques étaient nécessaires pour vérifier que leur présence était toujours vraie.

Amélioration des connaissances

Ce volet comprenait :

- la réalisation des inventaires naturalistes

Les inventaires naturalistes s'appuient sur une cartographie de type atlas avec un maillage d'un kilomètre de côté (maillage 1 x 1 national). La connaissance du territoire est donc évaluée par la connaissance de chaque maille ce qui permet de cibler précisément les zones sous prospectées. La pression de prospection a été adaptée en fonction du nombre d'espèces déjà connues dans chaque maille de façon à obtenir une homogénéisation des connaissances.

Les amphibiens, reptiles, odonates, rhopalocères et mammifères ont été inventoriés par le SMAGL. Les inventaires ornithologiques et chiroptères ont été réalisés par la LPO Loire.

Au cours des 2 ans de prospections, le nombre d'observations de l'ensemble de la faune a dépassé les 13 800 données pour un total de 437 espèces. Sur la commune de Saint-Just-Saint-Rambert, 235 espèces d'oiseaux, 38 espèces de mammifères, 18 espèces de chiroptères (chauve-souris), 11 espèces d'amphibiens, 11 espèces de reptiles, 79 espèces de rhopalocères (papillon de jour), et 45 espèces d'odonates (libellule) sont désormais connues.

Oiseaux :

3 types d'inventaires ont été effectués :

- Des inventaires par points d'écoutes de 5 min entre avril et juin (protocole EPOC) dans toutes les mailles où la connaissance était inférieure à 45 espèces, l'objectif de ces points d'écoute est également de renseigner le statut de nidification des espèces (nicheur possible, probable, certain) ;
- Des prospections ciblant les oiseaux hivernants ;
- Des recherches spécifiques (rapaces nocturnes, engoulevent d'Europe, espèces agricoles)

Mammifères :

L'inventaire des mammifères a été réalisé grâce à des données opportunistes et à l'utilisation de 3 pièges photos posés dans chaque maille contenant peu d'espèces connues. Les pièges photos sont efficaces pour localiser des espèces de grande taille. Sur les 2 ans, 38 pièges ont été posés sur des durées de 3 semaines. Pour les micromammifères, une session de piégeage non létale grâce à des pièges prêtés par FNE Loire a été mise en place du 22 septembre au 28 octobre 2021.

Chiroptères :

La LPO a réalisé des points d'écoute de 10 minutes sur les mailles les moins connues. Ces contacts acoustiques ont été faits lors du transit automnal ou lors de la période d'estivage des chauves-souris.

Papillons de jour :

La plupart des papillons de jour sont liés aux milieux ouverts, d'autres peuvent se trouver plus facilement en forêt (ex : Tristan). Certains papillons dépendent d'une plante en particulier pour initier leur cycle de vie. On parle de « plante hôte », celle sur laquelle pond le papillon. Cette plante est souvent affiliée à un habitat donné (prairies sèches, humides, mésotrophes...). Les lieux de prospection ont donc été choisis en fonction des espèces recherchées, l'inventaire s'effectuant grâce à de la capture au filet.

Amphibiens :

Les amphibiens ont été inventoriés en mars et avril 2022. Les prospections ont eu lieu sur les mares préalablement géoréférencées en 2021. Les inventaires ont principalement été réalisés la nuit par identification à vues des individus et des pontes ou par identification au chant.

Odonates :

Les lieux de prospection ont été choisis en s'appuyant sur la cartographie des mares et des zones humides.

Reptiles :

Les reptiles ont principalement été inventoriés de manière opportuniste. En effet la présence de nombreuses zones favorables à la thermorégulation rend peu efficace l'utilisation de plaque à reptiles.

- **une cartographie complète des habitats (typologie EUNIS niveau 3)**

La cartographie des 4130 ha de la commune a été réalisée presque entièrement en 2021, et s'est terminée en février 2022. La cartographie a été faite par passage systématique dans chaque polygone d'habitat homogène. Les polygones sont délimités directement sur le terrain puis retranscrits par numérisation sur système d'information géographique (SIG). Le rendu cartographique se compose d'une carte des grands types d'habitats, et de cartes plus précises, déclinaison de la première, ciblant les différents types de boisements et de milieux ouverts.

- **une cartographie des infrastructures agroécologiques (mares, haies)**

125 mares ont été répertoriées et photographiées et pour chacune d'elle, le type de mare (prairiale/agricole, forestière ou ornementale) et leur état (mare fonctionnelle, à entretenir, à restaurer) ont été décrits.

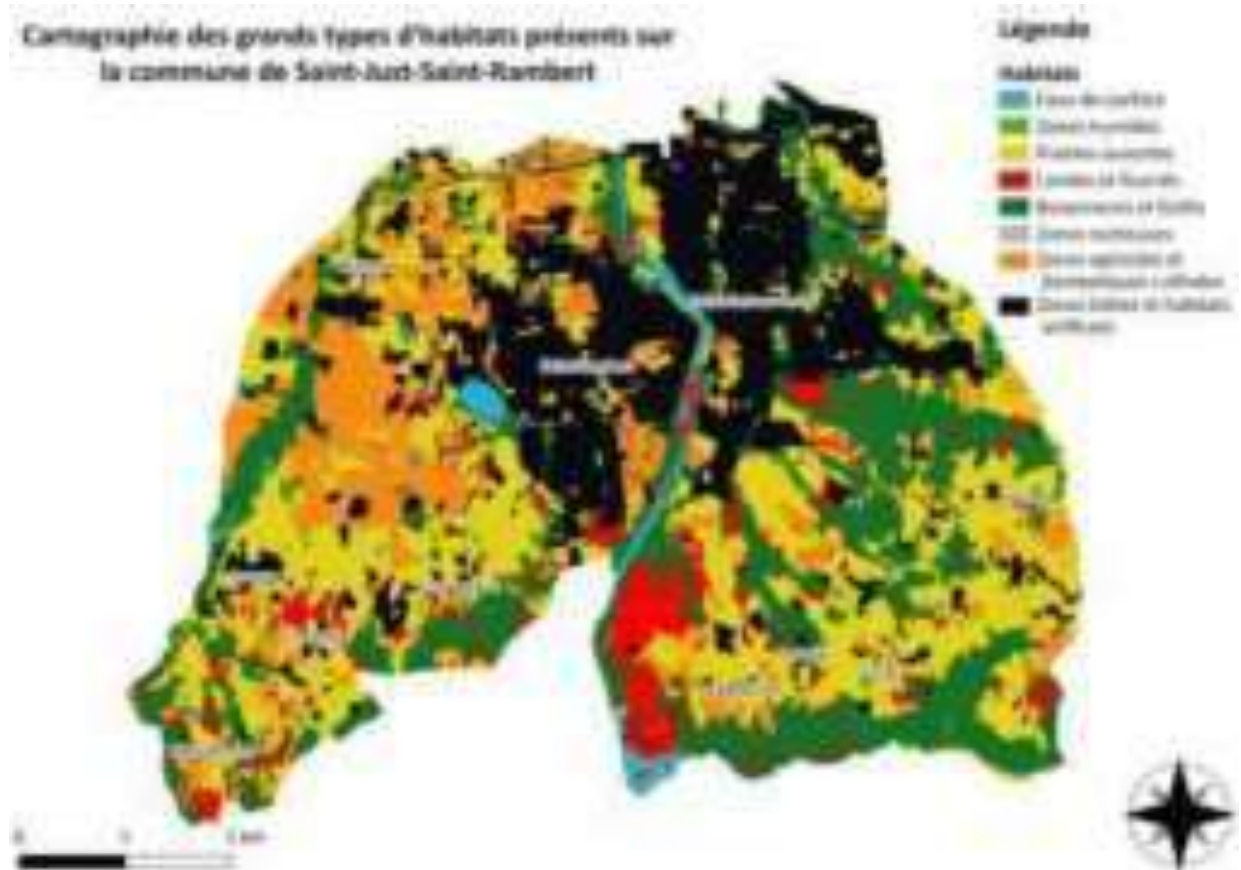
77 km de haies ont été inventoriés sur le terrain ainsi que par analyse orthophotographie. Elles ont été catégorisées selon leurs types : arbustive, arborée ou mixte, alignement d'arbres, anthropique.

- **une cartographie des zones de dépôts de déchets**

- **une cartographie des espèces envahissantes de la commune.**



Cartographie des grands types d'habitats présents sur la commune de Saint-Jut-Saint-Rambert



Carte 13 : les grands types d'habitats de Saint-Jut-Saint-Rambert

État des mares de la commune de Saint-Jut-Saint-Rambert



Carte 14 : répartition et état des mares de Saint-Jut-Saint-Rambert



Animation

La communication, l'animation et la sensibilisation font partie des priorités du programme d'atlas de la biodiversité communale. Pendant les 2 ans du programme, le SMAGL a communiqué sur l'ABC via son site internet, le site internet de la mairie de Saint-Just-Saint-Rambert, le journal communal « le fil de l'eau », les réseaux sociaux et par la production d'affiches et de flyers. En 2022, la communication a été renforcée avec l'élaboration d'un programme d'événementiel annuel conçu pour les habitants. Celui-ci a été élaboré le 13 janvier 2022 et a été distribué dans les différents petits commerces, cinéma, médiathèque de la ville afin d'essayer de mobiliser davantage de monde autour du projet.

Plusieurs animations ont également été proposées notamment :

- 5 randonnées participatives (juillet-sept 2021 et 2022)
- 2 sorties oiseaux hivernants à l'étang David (15 décembre 2021 et 12 janvier 2022)
- 2 sorties nocturnes sur les amphibiens (le 30 mars et le 14 avril 2022)
- Un stand plein air jeu interactif /distribution flyers (été 2021)
- 5 animations scolaires dans 2 écoles primaires (132 élèves) portant sur le mode d'alimentation des oiseaux et leur identification ; puis une période de recensement des oiseaux dans leur jardin grâce à la mangeoire confectionnée et offerte par le SMAGL à chaque élève.
- 3 animations scolaires dans un collège (92 élèves de 6^{ième}) portant sur l'identification et la biologie des papillons de jour (1h de cours théorique et 1h de pratique sur le terrain) puis recensement des papillons de leur jardin
- La création d'une page Instagram : publication de photos d'espèces faunistiques présentes à Saint-just-Saint-Rambert avec des explications sur leurs critères d'identification afin que les habitants puissent reconnaître les espèces par eux même.
- Trois concours photos (printemps-été-automne 2022)
- Opération recherche d'espèces : le SMAGL a mis un coup de projecteur sur certaines espèces du mois de mai au mois de juillet 2022 et a demandé au grand public de les rechercher spécifiquement pour nous indiquer leur présence (hérisson, hirondelle, chauve-souris)



Photo 43 : Sortie nocturne amphibien



Photo 44 : Animation scolaire papillon

Photo 45 : Publication concours photo



Photo 46 : Publications sur le compte Instagram « ABC SMAGL »

Bilan ABC de Saint-Just-Saint-Rambert 2021-2022 :

Les résultats sont nombreux et n'ont pas vocation à être traité dans ce rapport.

Ci-dessous quelques observations naturalistes intéressantes réalisées au cours des 2 ans d'ABC :

- ☞ Une dizaine de stations d'azurée du serpolet identifiée sur toute la commune
- ☞ La confirmation de présence du cuivré des marais dans un secteur où il avait été identifié pour la dernière fois en 2014
- ☞ La découverte de 9 espèces supplémentaires de papillons : azuré du thym, azuré du trèfle, brun des pélagornium, faune, hespérie de la houque, hespérie des potentilles, moyen argus, moyen nacré et sylvandre.
- ☞ La découverte de nouvelles espèces patrimoniales d'odonates : l'Aeschne affine, la Cordulie bronzée, l'Ishnure naine et la Naïade au corps vert. Parmi les observations intéressantes, on note l'agrion de mercure, le sympétrum déprimé et le leste verdoyant. Deux espèces patrimoniales n'ont pas été recontactées pendant l'ABC. Il s'agit de la cordulie à corps fin (2017) et du sympétrum jaune (2013).
- ☞ La découverte de deux espèces d'oiseaux supplémentaires : la Fauvette passerinette et la Fauvette pitchou.
- ☞ Une étude spécifique aux hirondelles a été réalisée en 2022. L'objectif était de répertorier les sites de nidification afin de mieux connaître leur occupation du territoire : 34 colonies d'hirondelles de fenêtres, 9 colonies d'hirondelles rustiques et 2 colonies d'hirondelles de rochers ont été répertoriées.
- ☞ Découverte d'une population de triton crêté dans une mare de l'est de la commune
- ☞ Découverte de nouvelles zones occupées par le sonneur à ventre jaune qui tentent de se disperser pour trouver de nouveaux habitats favorables à sa reproduction
- ☞ La découverte du raton laveur et le mulot à collier jamais observé auparavant

Après la rédaction d'un bilan intermédiaire sur les résultats de l'année 2021 et une réunion sur l'avancement du projet avec la commune le 16 mars 2022 ; fin 2022, arrivé au terme de cet ABC, un travail d'analyse et de restitutions des données a été réalisé. L'objectif de cette analyse était multiple : cibler les zones à enjeux sur la commune en termes d'espèces et d'habitats d'intérêts, identifier les continuités écologiques et décrire les atteintes au patrimoine naturel (espèces exotiques envahissantes et déchets).

Ce travail est consultable dans un rapport à destination de la commune. Il se divise en deux grandes parties avec un « guide des connaissances de la commune » et une partie « préconisation de gestion ». Ce rapport communal est accompagné d'un recueil de fiches techniques servant d'outil opérationnel à la mise en œuvre d'actions de gestion à la portée de la commune et ses habitants ; tels que la plantation de haies, création/restauration de mares, des conseils sur les bonnes pratiques à adopter dans l'entretien des milieux ouverts, des forêts, des idées d'aménagements pour la faune (nichoirs, hôtel à insectes...).



Enfin, un atlas cartographique vient accompagner et illustrer ce travail.

Ces documents seront bientôt remis à la mairie. Une réunion de restitution s'est tenue le 9 mars 2023. Elle visait notamment à diffuser la connaissance, exposer où et comment agir en faveur de la biodiversité en fonction des enjeux mis en évidence sur la commune.

Enfin, un document de synthèse à destination de l'OFB a aussi été rédigé afin de leur faire un compte rendu des actions menées au cours des deux années du programme.



Photo 47 : Couverture du rapport ABC

Localisation des zones à enjeux amphibien sur la commune de Saint-Just-Saint-Rambert



Carte 15 : Exemple d'une carte des zones à enjeux



8. Appel à projets flore patrimoniale du Département

Contexte

Le site des gorges de la Loire réparti sur un territoire de 7 communes abrite une richesse écologique exceptionnelle. À ce titre, les habitats et espèces de ce territoire ont été reconnus par des dispositifs de préservation et de gestion des espaces naturels tels que Natura 2000 ou la réserve naturelle régionale des gorges de la Loire.

Au fil du temps et des prospections botaniques, plusieurs stations d'espèces patrimoniales ont été identifiées sur ce site, en particulier : le Polycnème des champs à Montchaux, le Trèfle tronqué au château d'Essalois et quelques stations de Queue de souris naine en bord de Loire.

Dans le cadre de l'appel à projets 2021 du Département, nous avons proposé de répondre à l'objectif de préservation de la flore patrimoniale ligérienne en travaillant sur ces trois espèces rares et potentiellement exposées à des menaces. Les actions prévues sur ces espèces seront complémentaires aux suivis et la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaires du site Natura 2000 et permettront l'amélioration de la connaissance de ces espèces patrimoniales au sein de ce périmètre.

Descriptif des actions

Pour le Polycnème, un accompagnement financier pour l'acquisition des parcelles où se trouve l'espèce nous a été demandé en 2021. Un suivi de l'évolution de la station a également été proposé.

Pour le Trèfle tronqué, la station est fortement exposée au piétinement compte tenu de l'attrait touristique du château d'Essalois. L'ouverture du centre d'interprétation des Gorges de la Loire en juin 2021, qui fait suite à la « trêve » imposée à la végétation du fait de la crise covid (fermeture du site), rend nécessaire un suivi et un aménagement de mise en défens dont l'aspect visuel doit faire l'objet d'une instruction dans le cadre du site classé.

Pour la Queue de souris naine, les données doivent être actualisées. Les berges exondées des bords de Loire où elle se développe l'espèce sont de plus en plus fréquemment le terrain de jeu de certains usagers (véhicules motorisés). Il convient donc dans un premier temps de recenser l'étendue et la localisation des stations de présence de cette espèce et de confronter ces éléments aux zones en cours de dégradation actuellement connue.

Attribution partielle de la subvention et dépôt d'une nouvelle candidature 2022

En 2021, seule la partie investissement nous a été accordée pour ce projet, à savoir l'acquisition de parcelles à Montchaux pour le Polycnème des champs et le financement du matériel de mise en défens pour le Trèfle tronqué à Essalois.

Le temps de suivi des espèces, de gestion administrative (achat parcelles) et d'aménagement/conception de la mise en défens, correspondant à des dépenses de fonctionnement, ne nous a pas été attribué par le Département en raison du partenariat financier existant déjà avec le SMAGL.

Compte tenu de la modification des statuts du SMAGL en 2021, dans lesquels le Département se retire des financeurs, un nouveau dossier a été déposé en mars 2022 pour compléter le projet sur la partie fonctionnement.



Réalisation 2022

Trèfle tronqué :

En ce qui concerne le suivi de l'espèce, le comptage n'a pas été réalisable en 2022 à cause de la sécheresse. Cependant le trèfle tronqué a bien été observé en 2021 et a permis de définir précisément l'emplacement de la mise en défens.

Le but de cette mise en défens est de dissuader les visiteurs de marcher sur le trèfle en période de forte affluence pour éviter le tassement du sol et donc la modification de la végétation. Pour cela, un dispositif de protection temporaire et amovible a été choisi de façon à réguler le piétinement sur les zones sensibles et ne pas dénaturer durablement la cour du château (site classé).

Avec l'aide de Mathieu MERCIER, membre du conservatoire botanique national du Massif central, deux zones sensibles ont été définies pour la protection de l'espèce. L'une au pied du promontoire rocheux situé dans la cour intérieure du château, la seconde en extérieur de l'enceinte de la cour du château, le long du mur à droite de la grille d'entrée principale.



Carte 16 : Emplacement des mises en défens



Photo 48 : Trèfle tronqué à Essalois

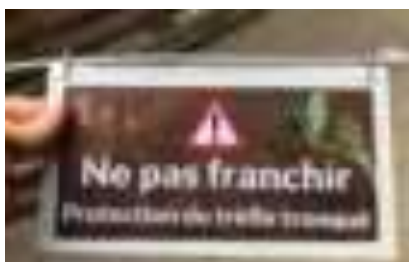


Photo 49 : Pancarte de la mise en défens

Afin de pouvoir mettre en place cette mise en défens, une déclaration préalable a été déposée à la mairie de Chambles en février 2022 (la mairie la transmet à la préfecture qui saisit les services instructeurs (DREAL)). Suite à cette déclaration, une autorisation préfectorale au titre du site classé des gorges de la Loire nous a été rendue le 1^{er} avril 2022.

La mise en défens temporaire se traduit par de petits potelets en bois de 20 cm de haut, espacés d'environ 1m et reliés entre eux par deux rangs de fils galvanisés. Ces potelets en bois percés par le dessous viennent s'enfiler sur des fers à béton eux-mêmes imbriqués dans des tubes enfoncés dans le sol. Quand le dispositif est retiré, des bouchons viennent couvrir les tubes afin que de la terre ne vienne pas les combler. Cette installation s'accompagne de petits panneaux d'information temporaire fixés entre les câbles avec inscrit dessus le message suivant " ne pas franchir - protection du trèfle tronqué ".

La mise en défens a été installée mi-avril 2022 par notre équipe technique et retirée fin octobre 2022, se basant sur la période d'ouverture du château d'Essalois. Elle sera réinstallée sur la même période en 2023.

Polycnème :

La partie du projet concernant la maîtrise foncière sur les parcelles n°1143 (4 960 m²), n°1221 (8 720 m²) et n° 1223 (13 160 m²) de la section B à Saint-Maurice-en-Gourgois, n'a pas avancé en 2022.

La SAFER est toujours dans l'attente de la signature d'un acte authentique de vente à son profit, pour ensuite procéder à un appel à candidatures, sur lequel le SMAGL pourra se positionner.

En ce qui concerne le suivi de l'espèce, un premier comptage des 3 sous-populations connues sur le site de Montchaux a eu lieu le 21/07/2022 et a permis de recenser quelques pieds sur la station 1 (moins de 10), aucun pied sur la station 2 et une estimation d'un peu plus de 1000 pieds sur la station 3.



Photo 50 : Parcelles de Montchaux



La composition végétale du sol, couverte d'un tapis de mousse sur la station 2, est peut-être à l'origine de difficulté pour le Polycnème à se développer.

Enfin les conditions climatiques de 2022 n'étaient pas optimales pour ce premier comptage puisque les pelouses étaient entièrement grillées. Un second passage en 2023 est donc primordial.

Myosurus :

En 2022, une première prospection de l'espèce à pied et en bateau sur les bords sablo-vaseux de la Loire a été menée en juillet 2022. Cette prospection en bateau a été combinée à la recherche de la Jussie dans le cadre de l'appel à projets espèce exotique envahissante du Département. Cette recherche tardive s'est faite à la faveur de la sécheresse puisque le niveau d'eau de la Loire était plus bas que d'ordinaire à cette période, permettant le déplacement à pied sur les berges.

Ainsi, 9 zones accueillant potentiellement l'espèce ont été dénombrées. Ces zones seront à visiter de nouveau l'année prochaine pour confirmer les observations. En effet, les pieds trouvés étaient généralement immergés et/ou en état de décomposition rendant difficile la détermination.



Les prairies humides de Saint-Maurice-en-Gourgois, Chambles et Saint-Victor-sur-Loire n'ont pas été visitées cette année, mais le seront en 2023 afin d'espérer y croiser l'espèce recherchée.



8. Appel à projets espèces exotiques envahissantes du Département

Contexte

Avec, les efforts de connaissance et de prospection naturaliste amplifiés ces dernières années dans les gorges de la Loire, l'identification d'un certain nombre d'espèces exotiques envahissantes (EEE) se précise et de nouvelles menaces pour les milieux naturels où elles s'implantent et prolifèrent sont à prendre en compte.

Les milieux de berges, notamment en bord de Loire, y sont particulièrement soumis : renouées asiatiques en développement, arrivant par l'amont et certains affluents (Ondaine, Semène notamment), l'Impatiante glanduleuse, la Berce du Caucase sont identifiées depuis une dizaine d'années, pour ce qui ne concerne que les EEE recensées sur les berges. Concernant les espèces de milieux plus secs, l'Ambrosie à feuilles d'armoise, le Buddleia de David, et l'Ailante glanduleux ont également fait l'objet d'un inventaire à l'échelle du site Natura 2000 en 2016. Par ailleurs, l'inventaire des bryophytes mené

en 2014 sur le territoire de la Réserve naturelle a permis de confirmer la présence d'une bryophyte exotique envahissante, la mousse cactus (*Campylopus introflexus*), notamment sur les affleurements rocheux dont la tendance à l'expansion constitue un facteur important de l'appauvrissement de la bryoflore.

Au-delà des actions courantes de gestion menées dans le cadre du Docob N2000 et du plan de gestion de la RNR sur la base des connaissances de 2016 (inventaire et cartographie), la stratégie actuelle de lutte contre les EEE pourrait être complétée sur le territoire des Gorges de la Loire. En effet, les localisations de ces espèces sont souvent tardives par manque de connaissance et d'identification en début d'implantation, l'intervention de contrôle (arrachage, fauchage...) n'intervient qu'à un stade déjà avancé de la colonisation, nécessitant de déployer des moyens d'intervention importants pour en contrôler le développement.

Dans le cadre de cet appel à projets, le SMAGL a donc proposé l'intégration d'une stratégie préventive (veille des EEE émergentes, identification de nouvelles stations des EEE installées, formation à la reconnaissance de ces espèces cibles par les agents communaux) permettant une gestion plus efficace et immédiate sur les nouvelles stations recensées. Il a également été proposé d'améliorer les connaissances sur la gestion d'une bryophyte exotique envahissante présente sur tout le territoire français, et de partager les connaissances acquises aux gestionnaires d'espaces naturels.

Descriptif des actions

La stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur le territoire des Gorges de la Loire s'articulera en trois volets :

1. Suivi et gestion des espèces exotiques envahissantes installées
2. Action de sensibilisation : formation des agents techniques communaux à la reconnaissance des espèces exotiques envahissantes émergentes et installées ciblées
3. Actions de recherche et d'amélioration des connaissances, puis communication auprès des gestionnaires d'espaces naturels sur la mousse cactus, une bryophyte exotique envahissante

Attribution partielle de la subvention et dépôt d'une nouvelle candidature 2022

En 2021, seules les actions de recherche et d'amélioration des connaissances sur la mousse cactus ont été retenues. Le temps de suivi des espèces, de gestion et d'action de sensibilisation, correspondant à des dépenses de fonctionnement, ne nous a pas été attribué par le Département en raison du partenariat financier existant déjà avec le SMAGL.

Compte tenu de la modification des statuts du SMAGL en 2021, dans lesquels le Département se retire des financeurs, un nouveau dossier a été déposé en mars 2022 pour compléter le projet sur la partie fonctionnement.

Réalisation 2021

Mousse cactus :

Un complément à l'inventaire floristique des bryophytes dans la Réserve Naturelle Régionale des gorges de la Loire a été réalisé en 2021. En parallèle, un suivi de la dynamique de la mousse envahissante *Campylopus introflexus* a été mené par Vincent Hugonnot. Il s'agit d'une mousse qui se développe abondamment sur des affleurements rocheux. Cette espèce présente un comportement agressif et se révèle capable de concurrencer voire d'éliminer la végétation indigène, notamment les bryophytes. Sur les Gorges de la Loire, cette espèce constitue une forte menace en raison de ses capacités multiplicatrices et de sa croissance extrêmement rapide par rapport à son homologue indigène (*Campylopus pilifer*). *Campylopus introflexus* est généralement abondant dans les landes, les forêts claires, sur des sols moyennement épais.



Les résultats de l'étude sont les suivants :

Il est relativement difficile de retracer la dynamique naturelle des populations des deux *Campylopus*, sur la base de suivis ponctuels, n'ayant duré que 6 ans. Toutefois certaines tendances claires semblent se dégager. *Campylopus introflexus* constitue une gêne notable pour l'expression des communautés bryophytiques, mais également trachéophytiques. Une fois installée cette espèce pionnière est probablement capable de se maintenir durablement. Elle est également capable d'entrer en concurrence avec *Campylopus pilifer*, espèce indigène, notamment dans les milieux les moins contraignants. *Campylopus pilifer* peut cependant résister durablement à une agression dans les milieux les plus secs. Au plan pratique, on peut retenir qu'une intervention se justifiera donc dans des habitats où le *Campylopus introflexus* domine largement, avec une épaisseur de sol significative, et où *C. pilifer* est absent ou très peu présent. Une généralisation de travaux de restauration semble exclue, mais localement de telles mesures peuvent être utiles si les enjeux naturalistes le justifient.

Réalisation 2022

Jussie :

Du fait de la présence avérée de la Jussie en amont et en aval des gorges de la Loire, le projet proposé par le SMAGL prévoyait de faire une prospection ciblée sur cette espèce, principalement au niveau des zones de vasières entre Saint-Paul-en-Cornillon, Saint-Maurice-en-Gourgois et Unieux, au niveau des Revotes, du Châtelet et Chamousset et également aux embouchures des affluents (Ondaine, Lizeron). Au vu de la configuration du site des Gorges et du vent, cet inventaire a été effectué en bateau électrique les 26 et 28 juillet 2022. Lors de ces deux journées, aucune présence de la Jussie n'a pu être constatée dans les gorges de la Loire.

VI. Information, communication, sensibilisation

a. Communication

La communication a été réalisée en concertation avec Ingrid PERRET, chargée de mission au SMAGL, dans le cadre de sa mission de communication inscrite sur la demande de subvention 2022.

b. Mise à jour du site internet

Tout au long de cette année 2022, l'ensemble des informations, actions et animations relatives au périmètre Natura 2000 et au PAEC ont permis d'alimenter le site internet des gorges de la Loire : du SMAGL (www.gorges-loire.fr).

Les infos ont également été relayées sur la page Facebook du SMAGL : <https://www.facebook.com/gorgesdelaloire/>

c. Animation foncière

Veille SAFER

Comme chaque année encore nous avons maintenu notre mission de suivi et de surveillance du marché foncier sur les gorges de la Loire, via une convention avec la SAFER.

En 2021, une acquisition foncière a été réalisée au lieu-dit les côtes de la Pararie pour une surface de 6.9ha.

Cette année, nous avons reçu environ 161 notifications de ventes par la SAFER, la plupart se situant hors du site N2000. Les informations sur les parcelles en vente dans les gorges de la Loire et notamment à proximité de la réserve naturelle ont été transmises aux gestionnaires de la RNR ainsi qu'au département qui dispose d'une stratégie foncière dans le cadre de la politique ENS.

Un point de vigilance est également apporté à l'évolution du site de Montchaux, sur la commune de Saint-Maurice en Gourgois. Ce site constitué d'une quinzaine d'hectares de pelouses remarquables, avec notamment la présence de Polycnème des champs ou d'azurée du serpolet, était entretenu de manière extensive jusqu'au décès de Mr Étienne CHOSSY, en 2018, propriétaire du site sans héritier direct. En l'attente de la réalisation de la succession de Mr CHOSSY, ces parcelles ne sont plus exploitées et un embroussaillage s'opère. De même, un changement de destination du site pourrait être néfaste à la faune et flore rare et fragile présente sur le site.

En 2021, un accompagnement financier pour l'acquisition des parcelles où se trouve le Polycnème des champs nous a été attribué dans le cadre de l'appel à projets flore patrimoniale du Département.

Les autres parcelles du site sont susceptibles d'être rachetées par la commune.

d. Évaluation d'incidences

Les évaluations d'incidences liées aux diverses activités prenant place dans le site Natura 2000 des gorges de la Loire sont instruites par les services de la DDT.

Des échanges par mails pour des demandes d'informations ou pour s'assurer de la nécessité ou non de réaliser une évaluation d'incidence nous ont été adressés pour les événements suivants :

- Manifestation de pêche à la carpe sur le plan d'eau du barrage de Grangent
- Swimrun des Gorges de la Loire
- Triathlon des Gorges de la Loire
- Survol en hélicoptère des Gorges pour le Tour de France
- Loire paddle trophy
- Demande de reboisement en douglas en site N2000

VII. Gestion administrative et financière

a. Demande de subvention et de paiement

Le tableau ci-dessous liste l'ensemble des subventions en cours ou soldées durant l'année 2022. Le détail des financements est disponible dans chaque dossier de demande de subvention.

ACTION	DATE DE LA DEMANDE	MONTANT SUBVENTION	PAIEMENT / ACOMPTE	DATE PAIEMENT
Animation Natura 2000 2021	13/05/2020	35 260.38€	35 190.80€	19/09/2022
Animation Natura 2000 2022	14/09/2021	39 185.09€		À venir
Animation Natura 2000 2023	15/09/2022	39 254,32€		À venir
- 7.10 mise à jour du docob	05/02/2020	46 631.78€		Acompte demandé en 2021
- Animation PAEC 2020	05/12/2019	7 667.08€	3 652.62€ (Feader)	04/08/2022
Animation PAEC 2021-2022	09/04/2021	8 899.81€		À venir
- AMI OFB Mares	07/03/2019	16 745.00€ Marché	1 674.50 € 3 349.00 € 3 349.00 € 3 349.00 €	15/10/2019 17/12/2020 29/06/2021 15/12/2022
- AMI OFB Milieux ouverts	07/03/2019	12 336.66€ Marché	1 233.67 2 467.33 € 2 467.33 € 2 467.33 €	23/10/2019 17/12/2020 26/10/2021 15/12/2022
-AMI OFB Haies	09/11/2020	29 881.67€	1 750.67€ 3 501.33€	26/12/2021 15/12/2022
- Atlas de biodiversité communale de Saint-Just-Saint-Rambert	09/09/2020	23 304€	6 991.20€ 9 321.60€	16/03/2021 14/04/2022
- TRA1.4 CVB : restauration de zones humides	18/02/2019	30 123.25€	8 196 € 6 294 €	14/04/2022 11/07/2022 Solde 2022
AAP EEE	30/03/2021 30/03/2022	1 785 € 4 550 €	1785 €	13/01/2023 À venir
AAP Flore Patrimoniale	30/03/2021 28/03/2022	6 260 € 5 517 €		À venir À venir

Concernant l'animation 2022 du site Natura 2000, elle est répartie sur 4 postes :

- ☞ Chargée de mission Natura 2000, Amandine SUEUR
- ☞ Chargée de communication du SMAGL, Ingrid PERRET
- ☞ Margot GALLARDO, technicienne au SMAGL pour son assistance apportée sur les actions de suivi et la mise à jour du Docob
- ☞ Manon GRIVOT, contrat ponctuel à mi-temps en renfort sur les missions Natura 2000 suite à la période de convalescence de la chargée de mission Natura 2000 en fin d'année 2022

Il est à noter :

- ☞ Le versement de la part FEADER du financement PAEC pour l'année 2020.
- ☞ Le paiement intermédiaire de l'ABC de Saint-Just-Saint-Rambert (2021-2022)
- ☞ Le paiement de l'animation Natura 2000 pour 2021
- ☞ Le versement d'un acompte de **14 490 €** pour l'action TRA1.4 CVB : restauration de zones humides
- ☞ Le dépôt d'un dossier de candidature pour l'appel à projets flore patrimoniale 2022, en complément du premier dépôt de 2021.
- ☞ Le dépôt d'un dossier de candidature pour l'appel à projets espèces exotiques envahissantes 2022, en complément du premier dépôt de 2021

